

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 30 juin à 18 h 00, à la Salle Edgar Faure, sur la convocation de Monsieur Jean-Marie SERMIER, Député-maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de procurations : 11
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 23 juin 2017
Date de publication : 7 juillet 2017

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, Mme Justine GRUET,
M. Daniel GERMOND, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, M. Ako HAMD AOUI, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Conseillers absents ayant donné procuration :
M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Isabelle DELAINE à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Frédérique DRAY à Mme Justine GRUET
M. Pascal JOBEZ à Mme Laetitia CUSSEY
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Jean-Pierre CUINET
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Isabelle MANGIN
M. Paul ROCHE à M. Philippe JABOVISTE
Mme Esther SCHLEGEL à Mme Nathalie JEANNET
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Annie MAIRE-AMIOT
Mme Françoise BARTHOULOT à M. Jean-Claude WAMBST
Mme Phanie BOUVRET à M. Ako HAMD AOUI

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLÈGE ÉLECTORAL CHARGÉ DE PROCÉDER À L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

M. le Maire : Je vous invite à prendre place et j'ouvre évidemment la séance. Je voudrais bien évidemment vous dire bonjour à toutes et tous, ainsi qu'aux membres du public.

Cette séance de Conseil - d'ailleurs, il y aura deux séances de Conseil, l'une derrière l'autre - est un peu extraordinaire par sa date, par sa nature. La date nous est imposée par le ministre de l'Intérieur, puisque ce Conseil a pour objet la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale. À cet instant, aujourd'hui, en France, toutes les communes se réunissent pour élire leurs délégués et leurs suppléants aux élections sénatoriales du mois de septembre prochain. La date nous ayant été imposée, nous avons le choix de l'heure. Si nous ne souhaitons pas finir trop tard en ce vendredi, nous avons choisi 18 heures, mais je sais qu'un certain nombre de personnes vont nous rejoindre et ne sont encore pas là. D'autres nous ont donné procuration.

Conseil Municipal exceptionnel, journée un peu exceptionnelle d'ailleurs au niveau de la France, puisque la France a perdu une grande dame, Simone VEIL. Je pense qu'au nom de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, mais aussi de l'ensemble des Doloises et des Dolois, on peut effectivement se rappeler d'une personne qui a marqué par son humanisme, par la défense des causes, notamment l'égalité des femmes, par le fait qu'elle ait elle-même subi l'enfer des camps, qu'elle ait touché à la Shoah, et qu'elle ait, après, été une active militante de l'Union européenne. Eh bien, évidemment, on peut s'incliner devant

la mémoire de Simone VEIL. Donc, en mon nom et au nom de tous les Dolois, je le fais. La Ville de Dole lui rend hommage. Elle était venue en 2006, je crois, inaugurer à Tavaux un établissement portant son nom.

Je passe, maintenant, parce que, comme toutes les séances de Conseil Municipal, cette séance a un caractère exceptionnel, mais elle répond aux mêmes obligations statutaires et légales que les autres séances de Conseil Municipal.

Nous ferons peut-être l'approbation du compte rendu de la précédente réunion lors du prochain Conseil Municipal, qui se tiendra donc dans quelques minutes, mais il nous faut désigner un secrétaire de séance. La dernière fois, c'était Pascal JOBEZ. Je vous propose de désigner Annie MAIRE-AMIOT, non pas que le M suive le J, mais il y a quelques obligations pour ceux qui sont entre ces deux lettres, et notamment Sévin KAYI, qui, en tant que doyen d'âge, assurera avec d'autres le bureau de vote. Annie MAIRE-AMIOT sera donc la secrétaire de séance. Pas de remarque? La secrétaire de séance sera également la secrétaire du bureau de vote.

Nous avons donné la liste des pouvoirs, nous avons constaté le quorum, nous sommes bien 18 présents au moins.

Nous allons procéder à la mise en place du bureau électoral. Il est composé du Maire, des deux conseillers les plus âgés (Messieurs CUINET et KAYI) et des deux conseillers les plus jeunes (Monsieur DOUZENEL et Madame GRUET). Nous sommes donc cinq. C'est conforme à l'article R. 133 du Code électoral. Je ne vois pas de remarque particulière.

Je vous rappelle les conditions du vote. À Dole, tous les conseillers municipaux, les 35 membres du Conseil Municipal, sont grands électeurs, sauf si parmi ceux-ci il y a des députés, des conseillers régionaux et des conseillers départementaux. C'est le cas de quatre personnes qui nous ont fait savoir qu'elles avaient donc nommé des remplaçants. Avons-nous la liste des remplaçants? Ont nommé des remplaçants : Messieurs SERMIER, GAGNOUX, LEFÈVRE et Madame BARTHOULOT. Pour me remplacer, j'ai nommé Jean-Claude PROTET. Jean-Baptiste GAGNOUX a nommé Jacqueline DEJEUX. Jean-Philippe LEFÈVRE a nommé Janine ALAGIRAUDE. Françoise BARTHOULOT a nommé Pierre CLOSCAVET.

Il nous revient, une fois que nous avons pris acte de ces remplaçants, sur présentation des conseillers municipaux concernés, et préalablement à l'élection, de nommer 9 suppléants qui seraient amenés à voter si l'un des délégués ne pouvait pas assurer son vote lors de l'élection sénatoriale. Je vous rappelle que ce n'est pas la Mairie qui gère les remplaçants des titulaires par les suppléants, mais qu'il s'agit de la Préfecture. Puisque vous êtes titulaires, s'il vous arrivait quelque chose ou si vous aviez un problème, eh bien, c'est à la Préfecture qu'il faudrait en faire état dans les jours, dans les semaines ou dans les heures avant l'élection. C'est la Préfecture qui se charge de prévenir, non pas votre suppléant, puisque les suppléants sont sur une liste, mais le suppléant qui sera disponible en fonction de l'ordre de la liste à chaque fois que quelqu'un se désistera.

Pour la Commune de Goux, il y a l'élection d'un délégué qui n'est pas le Maire délégué, chère Isabelle, tout simplement parce que – je me permets de le dire – le texte de loi, qui avait été prévu pour modifier le vote des communes déléguées et qui a conduit donc à modifier le vote lors de la dernière élection municipale, n'a pas prévu d'autre mesure pour les élections sénatoriales. Nous restons donc sur le principe ancien pour les élections sénatoriales dans le cadre de communes associées. Il nous revient donc de désigner 1 délégué et 3 suppléants parmi les électeurs de la commune de Dole.

Il convient donc de procéder à deux votes distincts et successifs, un pour Goux et un pour Dole. Je vous précise que les listes étaient à proposer pour aujourd'hui à midi. À cet instant, nous avons deux listes. Il n'était pas nécessaire qu'elles soient complètes. On a une liste de 9 personnes pour la majorité municipale et une liste de 6 personnes pour le Rassemblement des Forces de Gauche et de l'Écologie.

Je vous propose de commencer par Goux, si vous n'y voyez aucun inconvénient. Je voudrais vous dire aussi que, sur la Commune de Goux, il y aura un délégué titulaire et des suppléants. Sur la Commune de Dole, il y aura donc 35 délégués titulaires et 9 suppléants. Ils seront répartis en fonction du résultat du vote à la proportionnelle à la meilleure moyenne. Une fois que l'on aura voté, on en tirera les conclusions pour savoir qui est délégué suppléant et chaque élu devra venir après pour dire à quelle liste il se rattache. Vos votes étant secrets, par définition, nous ne savons pas pour quelle liste vous allez voter. On ne sait pas si untel ou unetelle, même si certains peuvent l'imaginer, sera votre suppléant, puisque c'est un vote secret. Il est donc prévu, à l'issue du vote, que l'on vous communique les noms des 9 délégués sur les 2 listes, avec le résultat. Après, vous nous direz et vous viendrez signer un document. Les absents auront quelques jours pour signer ce document et dire à quelle liste de suppléants ils se rattachent.

J'ai une dernière petite information, mais qui peut être importante pour tout le monde, en cas d'absence au moment du vote, si vous n'avez pas prévenu, une amende de 100 euros est prévue par l'État, pas par la Commune. C'est donc un vote obligatoire. Est-ce que tout le monde a compris? En fait, vous allez mettre le bulletin que vous souhaitez dans l'urne, et puis voilà.

Puisque l'on commence par Goux, sur la liste du Rassemblement des Forces de Gauche et de l'Écologie, vous avez, en candidature titulaire, Christine QUILLET et, en candidature suppléante, Cyril VIERJEAN. Pour la majorité municipale, en candidature titulaire, vous avez Monsieur Claude FOISSOTE et, en candidatures suppléantes, Madame Marie-Hélène ROUSSELET, Monsieur Jérôme CRETIN-MAITENAZ et Madame Marie-Thérèse MINGUET.

Je vous propose, puisqu'il y a deux votes, que l'on commence les opérations de vote s'il n'y a pas de remarque particulière. Il n'y a pas de débat sur les candidats. Il peut y avoir une remarque technique mais pas de débat. Vous avez une enveloppe sur le bureau, les deux bulletins de vote vont être distribués. Je demande aux services de le faire. Il s'agit d'une vraie opération de vote. Ce n'est pas un simple vote comme on peut le faire traditionnellement au Conseil Municipal. À l'issue d'ailleurs des opérations de vote, on fait une enveloppe, comme le soir des élections traditionnelles, que l'on emmène à l'Hôtel de Police, qui sera chargé de l'emmener à la Préfecture.

Vous prenez votre enveloppe, vous allez dans l'isoloir et les quatre personnes en charge du bureau, c'est-à-dire Jean-Pierre, Sevin, Alexandre et Justine tiennent le bureau de vote. À l'appel de votre nom, vous venez, vous votez et vous signez. Quand vous portez un pouvoir, n'oubliez pas de venir voter pour la personne. Il n'y a pas d'émargement à la table, je me suis trompé. N'oubliez pas de venir voter pour la personne pour laquelle vous avez le pouvoir. Je précise que, dans les textes réglementaires, quand on est revenu au moment du vote, le pouvoir qu'on avait donné tombe.

Appel nominal.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Nous n'avons oublié personne, tout le monde a voté. Le scrutin est clos et je demande aux scrutateurs de procéder aux opérations de dépouillement.

Nous suspendons quelques secondes la séance.

Je donne les résultats. Ont obtenu :

- *la liste Majorité Municipale : 28 voix ;*
- *la liste Rassemblement des Forces de Gauche et de l'Écologie : 7 voix.*

Sont donc élus :

- *au titre de délégué titulaire de Goux : Claude FOISSOTE ;*
- *au titre de délégués suppléants de Goux : Marie-Hélène ROUSSELET, Jérôme CRETIN-MAITENAZ et Marie-Thérèse MINGUET.*

Nous reprenons les mêmes opérations, et cette fois, pour la liste des suppléants dolois, dont je rappelle qu'il y a 9 postes à pourvoir et que nous avons 2 listes. Je vous donne les noms des listes, car je crois que je ne vous les ai pas donnés :

- *liste Rassemblement des Forces de Gauche et de l'Écologie : Christian PARENT, Isabelle NOUVELLON, Lionel GATINAULT, Annick LE-BALCH, Daniel BARBAGELATA, Nadine HERRMANN. Il y a six noms, mais il n'est pas obligatoire d'être au complet sur la liste.*
- *liste Majorité municipale : Mohamed MBITEL, Joëlle NICOLET, Patrick REVILLOUD, Justine BAILLY, Martial JEANNET, Jeannette MALLOL, Camille JEANNIN, Christine BOURHIS, Serge NAUDIN.*

Je rappelle que les personnes nommées peuvent être désignées pour le scrutin et que le scrutin, en général, est le matin et l'après-midi, s'il y a un deuxième tour. Cela veut dire qu'il y a une journée complète à Lons-le-Saunier.

Nous procédons au deuxième vote.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Est-ce que tout le monde a voté ? Plus personne ne souhaite voter ? Les opérations de vote sont closes et le dépouillement peut commencer. Il va de soi que tout conseiller municipal qui souhaite voir comment se déroulent les opérations de dépouillement est le bienvenu.

Je donne les résultats. Ont obtenu :

- *la liste Majorité municipale : 28 voix ;*
- *la liste du Rassemblement de Gauche et des Écologistes : 7 voix.*

Le calcul est en cours, mais il ne fait pas vraiment mystère que, a priori, nous pourrions avoir une répartition de 8 sièges pour la liste de la majorité municipale et 1 siège pour la liste du Rassemblement de la Gauche.

Vous avez peut-être déjà préparé les bulletins pour que nous puissions signer les listes de rapprochement. Dans les listes de rapprochement, vous choisirez la liste de la majorité municipale ou la liste du Rassemblement de Gauche. Chacun signera en son âme et conscience.

Je rappelle quels sont les membres élus en tant que délégués suppléants : Mohamed MBITEL, Joëlle NICOLET, Patrick REVILLOUD, Justine BAILLY, Martial JEANNET, Jeannette MALLOL, Camille JEANNIN, Christine BOURHIS, et Christian PARENT.

Le Conseil Municipal concernant l'élection des délégués suppléants pour les élections sénatoriales est clos, sauf si vous avez une remarque particulière. Non, la séance est donc terminée.

Hors séance, je vous propose que vous signiez le document, et plutôt que de réécrire la totalité de la liste, que vous nous donniez une indication (que l'on peut imaginer pour les uns et pour les autres), et nous la ferons réécrire par les services.

La séance est levée 18 heures 50.

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 30 juin à 18 h 30, à la Salle Edgar Faure, sur la convocation de Monsieur Jean-Marie SERMIER, Député-maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de procurations : 12
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 23 juin 2017
Date de publication : 7 juillet 2017

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire déléguée de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, Mme Justine GRUET,
M. Daniel GERMOND, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT,
M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Nathalie JEANNET,
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE,
Mme Lætitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD,
M. Ako HAMDAOUI, M. Jean BORDAT

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Isabelle DELAINE à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Frédérique DRAY à Mme Justine GRUET
M. Pascal JOBEZ à Mme Lætitia CUSSEY
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Jean-Pierre CUINET
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Isabelle MANGIN
M. Paul ROCHE à M. Philippe JABOVISTE
Mme Esther SCHLEGEL à Mme Nathalie JEANNET
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Annie MAIRE-AMIOT
Mme Françoise BARTHOULOT à M. Jean-Claude WAMBST
Mme Phanie BOUVRET à M. Ako HAMDAOUI
Mme Sylvie HEDIN à M. Gilbert CARD
M. Jean-Pascal FICHÈRE à Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE (à partir de la DCM 17.30.06.49)

Conseillers absents en cours de séance :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 17.30.06.50-51) ; M. Daniel GERMOND (DCM 17.30.06.56-57-58-59) ;
Mme Lætitia CUSSEY (DCM 17.30.06.62-63-64)

Conseillers ayant quitté la séance :

M. Ako HAMDAOUI (DCM 17.30.06.55)

M. le Maire : *Je rouvre le Conseil Municipal avec un peu de retard, je m'en excuse. Les opérations de vote ont pris plus de temps qu'on ne l'imaginait.*

Les pouvoirs sont les mêmes que ceux que j'ai énoncés pour la précédente réunion, sauf pour Monsieur PÉCHINOT qui nous a rejoints - le pouvoir n'est plus à Stéphane CHAMPANHET - et Madame HEDIN qui nous a quittés - le pouvoir est à Monsieur CARD.

Oui ?

Mme GRUET : *Avant le début du Conseil Municipal, je tenais à présenter toutes nos félicitations à Jean-Marie SERMIER pour sa brillante réélection en tant que député, notamment dans tous les bureaux de vote dolois, ce qui permettra à notre équipe municipale de poursuivre une belle dynamique pour notre Ville de Dole. Félicitations.*

M. le Maire : *Merci beaucoup, Justine, pour cette remarque de la majorité municipale. Sachez qu'en tous les cas, je pense que les Doloises et les Dolois ont effectivement validé l'action que nous menions au-delà des élections nationales. Eh bien, nous le devons en très grande partie à la qualité de l'équipe municipale et à l'ensemble des collaborateurs et des salariés de la Ville. Je voudrais donc remercier les collaborateurs, les salariés, l'équipe municipale qui est à mes côtés et, plus globalement, l'ensemble des conseillers municipaux. Il faut savoir donner du temps à la démocratie et donner du temps au travail. Nous sommes maintenant sur un temps démocratique qui se termine. J'appelle toutes celles et ceux qui le souhaitent à rejoindre l'équipe municipale dans tous les dossiers que nous pouvons présenter. Merci, en tous les cas.*

Je continue. Y a-t-il des remarques sur le compte rendu du 22 mars? S'il n'y a pas de remarque, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 22 mars 2017.

Je désigne un nouveau secrétaire de séance. On garde toujours Annie MAIRE-AMIOT qui sera à nouveau secrétaire de séance.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

M. le Maire : *Avez-vous des remarques sur le sujet? Pas de remarques. Je vous remercie.*

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

RAPPORT N° 01 : COMPTES DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE DOLE, DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DES PARCS DE STATIONNEMENT PAYANT, DES LOTISSEMENTS ET DE LA COMMANDERIE

M. FICHÈRE : *Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais vous présenter ce compte de gestion tout d'abord, mais je vais commencer comme je l'ai fait pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Certains ont entendu mon discours, mais je recommence quand même pour ceux qui n'étaient pas là.*

Le compte de gestion, c'est le compte qui est établi par le payeur. Nous, nous sommes les donneurs d'ordre. C'est nous qui engageons les dépenses et établissons le compte administratif. Ce que je vous propose, c'est de commencer par la question numéro 2 - le compte administratif que je vais vous présenter -, et nous reviendrons à la question numéro 1, pour constater le fait que le compte de gestion est évidemment le même que le compte administratif, puisque ce sont les mêmes opérations, les unes étant de trésorerie et les autres étant des ordres de mandatement ou d'encaissement.

Vous avez tous reçu dans vos documents l'ensemble des éléments que je vais vous présenter maintenant. Je vais passer rapidement. Je vais bien sûr insister sur les choses caractéristiques de l'année, sachant que je reviendrai bien sûr à travers vos questions sur tel ou tel point.

Tout d'abord, selon l'usage, je vous les présente par chapitre, puisque c'est comme cela que nous devons les voter. Le vote se fait par chapitre.

Vous voyez que nous devons nous prononcer sur un compte administratif (CA) qui a enregistré 25 566 000 euros de dépenses et 27 641 000 euros de recettes, pour constater un excédent de 2 075 000 euros, auquel s'ajoute le solde antérieur de 481 000 euros, pour constater un excédent de clôture de 2 556 000 euros. Nous ventilons les postes par nature selon le plan comptable des collectivités, mais je reviendrai tout à l'heure sur une autre ventilation.

C'est la même chose pour l'investissement. L'investissement, c'est encore par nature aussi et vous voyez que nous devons nous prononcer sur un compte administratif qui constate 11 206 000 euros de dépenses et 10 067 000 euros de recettes, ce qui fait un déficit d'investissement de 1 140 000 euros. On reporte - 3 508 000 euros, et on a donc une insuffisance de financement d'investissement de 4 647 000 euros. Je vous rassure tout de suite, c'est de la technique budgétaire. C'est évidemment compensé par les reports que nous allons constater tout à l'heure dans l'affectation du résultat et dans le budget supplémentaire.

Par contre, selon l'usage, je vous les présente par fonction, puisque c'est plus parlant pour nous, élus. Alors, voilà les grandes fonctions. Ce sont les pôles que vous connaissez, auxquels sont attachés en général un ou plusieurs adjoints ou délégués, qui engagent leurs dépenses sur ces postes-là. C'est quand même plus facile de suivre sous cette forme-là.

Sachant que le premier pôle est un peu spécial, puisqu'il s'agit du pôle « Finances, Fiscalité, Dotations ». Il retrouve essentiellement les recettes, dont voilà le détail, pour 22 001 515 euros contre 23 170 190 euros.

Les chiffres caractéristiques, c'est très rapide, parce qu'il n'y a pas beaucoup de choses importantes à signaler :

- La fiscalité directe locale, vous le savez, n'a pas bougé. Elle a même légèrement baissé par rapport à l'an dernier. C'est bien sûr la volonté que nous avons toujours eue de maintenir les taux d'imposition qui fait que nos recettes sont stables.
- Les attributions de compensation : il y a une petite explication, que je vous ai déjà faite au moment du budget primitif. Je vous rappelle que, dorénavant, on a retiré des attributions de compensation, ce que l'on appelle la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). On a donc retiré tout ce qui est frais de mutualisation. Maintenant, les mutualisations qui sont faites font l'objet de conventions entre les communes qui sont mutualisées, essentiellement entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Du coup, comme la Ville de Dole a plus de personnel qui est mis en détachement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que l'inverse, les attributions de compensation augmentent, puisqu'on a des dépenses supplémentaires dans d'autres secteurs. On a donc 4 575 055 euros, mais l'équilibre d'ensemble n'a pas été touché. C'est-à-dire que si l'on corrigeait ces 4 575 055 euros des frais de mutualisation, on retrouverait le même montant à quelque chose près qu'en 2015.
- Les autres recettes, ce sont les compensations d'exonérations versées par l'État, 682 815 euros en 2015 et 588 486 euros en 2016. La baisse doit se corriger, je pense, en 2017, parce que l'État a pratiqué une chose un peu désagréable, au lieu de pratiquer des exonérations, pour certaines remises en cause, notamment en matière de taxe d'habitation; ils ont procédé à des dégrèvements. Ces dégrèvements ne sont pas compensés. Nous avons été un peu lésés dans cette affaire. Cela a été recorrecté dans le budget primitif 2017, de manière à ce que cela soit compensé. Donc, on retrouvera une centaine de milliers d'euros, grosso modo, en 2017.
- La fiscalité indirecte, pour 1 071 416 euros. Ce sont à peu près les mêmes montants. Je vous rappelle que, dans la fiscalité indirecte, on retrouve essentiellement le FNGIR. Le gros morceau, c'est la taxe sur la consommation d'électricité pour 282 000 euros, la taxe locale de publicité, 133 000 euros, et puis surtout les droits de mutation à titre onéreux, 580 000 euros. Ce sont une partie des droits d'enregistrement. Donc, quand il y a des mutations sur notre territoire, on a une recette en ce qui nous concerne.
- La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), c'est aussi le montant significatif, 6 227 940 euros, qui descend à 5 649 233 euros. On a donc perdu 600 000 euros. Je ne vais pas rappeler tous les efforts qu'il faut faire, mais c'est évidemment la complexité de notre budget, cette baisse que nous avons subie depuis 2014.

Les autres recettes, ce sont :

- Les redevances d'occupation du domaine public, 68 433 euros, sans changement par rapport à l'an dernier ;
- Les produits de cessions, 248 326 euros, c'est quelque deux bâtiments qui ont été cédés, sachant qu'en 2015, il y avait Les P'tits Loups, qui évidemment ont monté le chiffre à 900 000 euros. En 2016, bon an, mal an, il y a toujours un petit peu de cessions qui se font par ce biais ;
- Les remboursements de frais eau et assainissement, qui sont liés au passage en SIMOP, donc à Doléa. On a donc des remboursements de frais qui sont faits à ce titre.

Voilà, en ce qui concerne les dépenses, il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est le FPIC qui monte fortement. Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales) est un fonds national qui a été augmenté de 1 milliard d'euros, et qui se répartit entre les communes dites « riches » et les communes dites « pauvres ». Or nous sommes considérés comme des communes riches, parce que la Communauté de communes est considérée comme riche, et elle est riche parce qu'on a une grosse entreprise qui fait que. Voilà, c'était ça, l'esprit de la loi. Et puis, en plus, la métropolisation, le passage en métropole de certaines structures, a fait un appel d'air. Ce qui fait que nous sommes appelés beaucoup plus qu'autrefois, et c'est vrai tant pour la commune de Dole que pour pratiquement toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et également la Communauté d'Agglomération du Grand Dole elle-même. Nous avons tous contribué à cette forte hausse. Donc, vous voyez que le FPIC passe de 65 800 euros à 152 440 euros. A priori, 2017 devrait se stabiliser à ce montant-là, ce qui est déjà assez pénalisant.

Les intérêts d'emprunts ont baissé un peu, d'une part parce que le total du capital restant dû est légèrement inférieur, mais surtout parce qu'on a renégocié certains emprunts, qui nous ont permis de tendre vers la baisse de certains taux d'intérêt.

Le reste, ce sont des reconductions de dépenses diverses. Voilà pour ce gros poste.

Le deuxième chapitre, qui est le deuxième pôle « Administration générale », demande une explication particulière. Après, on tombera sur des choses plus traditionnelles. Je donne donc quelques explications

sur ce poste « Administration générale ». Vous voyez qu'il y a eu pas mal de changements. Les changements qui pèsent sur ce pôle de dépenses, ce sont essentiellement les frais de mutualisation. Comme je vous l'ai dit, comme ils sont sortis de la CLECT, il a fallu les mettre quelque part. Et comme c'est très compliqué, les frais de mutualisation concernent des dépenses de style photocopieurs ou frais téléphoniques ou des locations, enfin beaucoup de choses transversales. Comme il serait très compliqué de les imputer à nouveau pôle par pôle parce qu'on a une multitude de petites dépenses, tout a été globalisé dans cette ligne-là. C'est pourquoi la Ville de Dole supporte 212 466 euros de mutualisation. Ce sont des dépenses que supportait la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et qui sont refacturées. C'est essentiellement des frais de maintenance informatique, je vous l'ai dit, de téléphonie, photocopieurs, etc. Vous voyez que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole facture à la Ville de Dole 212 466 euros. Inversement, la Ville de Dole refacture pour 76 562 euros. C'est donc ce pôle « Administration générale » qui porte un peu tous ces transferts. En matière de masse salariale, c'est la masse salariale qui est propre au pôle « Administration générale ». On a 128 566 euros de masse salariale, qui sont remboursés à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Inversement, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole reverse 15 233 euros à la Ville de Dole en fonction de cette mutualisation et des conventions qui sont ajustées annuellement en fonction des dépenses réelles engagées par les agents pour telle ou telle collectivité.

Cela fait que le total perturbe un petit peu : vous voyez qu'on est passés de 2 353 716 euros à 2 571 505 euros, les recettes passant de 453 427 euros à 504 491 euros. Je vous ai quand même fait un petit exercice. Si l'on corrige le compte administratif 2016 des dépenses de mutualisation, et si l'on enlève des 2 571 505 euros les 128 566 euros et 212 466 euros de mutualisation, et que l'on enlève dans les recettes les 15 233 euros de mutualisation de masse salariale et les 76 562 euros de mutualisation de frais généraux, et que l'on fait la différence entre les dépenses et les recettes, on voit qu'on est passé de 1 900 000 euros en 2015 à 1 817 000 euros en 2016. On a donc une baisse de 82 512 euros. C'est sûr qu'il y a une volonté forte de maîtriser ces pôles « Administration générale ».

Pour les autres pôles, on va arriver sur des choses plus traditionnelles. Ce sera plus comparable, je dirais. Passons par le pôle « Moyens et Ressources ». Là, on retrouve le fonctionnement des services Finances, 26 182 euros (honoraires, prestataires qui ont été payés en 2015). Il n'y a pas grand-chose à dire, car on est sur des sommes relativement modestes.

Le poste Ressources Humaines passe de 406 664 euros à 394 497 euros. Ce sont essentiellement les indemnités des élus et les frais de formation, qui passent par ce poste. En contrepartie, on a des recettes, 478 024 euros en 2016 contre 483 828 euros en 2015. Ce sont essentiellement les indemnités journalières qui sont remboursées au profit de la Ville de Dole, quand on a des agents malades ou absents.

Concernant la DSI, rien de spécial. C'est le hasard un peu des dépenses, mais il n'y a pas de signe de réorientation stratégique, je dirais. Les Moyens généraux - 502 746 euros en 2015 contre 461 730 euros en 2016 -, cela traduit plutôt une volonté de serrer les charges au maximum. Concernant la Commande publique, rien de spécial. La mutualisation, vous voyez que 46 799 euros sont facturés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Inversement, Dole refacture 30 380 euros. Il s'agit bien du personnel affecté à ce pôle-là. Les charges de personnel, globalement, sont de 1 591 806 euros, contre 1 462 436 euros en 2015. On voit que, globalement, on passe de 2 465 336 euros à 2 562 705 euros, mais corrigé de la mutualisation, les sommes sont relativement similaires par rapport à l'an dernier.

En ce qui concerne ensuite le pôle « Actions sociales », il y a eu quelques mouvements qui sont liés au transfert du CCAS, qui s'est dégagé de certaines dépenses qui ont été prises en charge en direct. On en avait parlé au niveau du budget. Et puis, d'autre part, nous avons pris en charge en direct le Centre social Olympe de Gouges, courant 2015. En 2016, on est en année pleine. C'est pour cela que les actions sociales, 232 055 euros, augmentent par rapport à l'an dernier, parce que ce sont notamment des subventions à des associations, qui étaient payées par le CCAS et qui, dorénavant, sont payées directement par la Ville de Dole. En l'occurrence, ce sont 127 000 euros en 2016, contre 22 000 euros en 2015. C'est ce qui explique l'écart que vous voyez apparaître ici.

Le Centre social Olympe de Gouges, j'en ai dit un mot. C'est sûr que, là, on est en année pleine et on a vécu quelques mois. Le CCAS, lui, a diminué, à due concurrence de ce qui a été repris par la Ville de Dole en direct, y compris la masse salariale. C'est pour cela que la masse salariale, on voit qu'elle a été augmentée de 23 582 euros en 2015 à 259 710 euros en 2016. C'est bien sûr du personnel, notamment d'Olympe de Gouges, qui est pris en direct, plus les salaires qui sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et refacturés à la Ville de Dole pour 80 552 euros. C'est sûr que, là, on a une augmentation forte du budget, mais qui est liée à une réorganisation, sachant que, globalement, les augmentations restent tout de même fortes, parce que le social est un secteur qui augmente de manière un peu systématique, mais auquel il faut faire face bien naturellement. Les recettes augmentent aussi, puisqu'on a des recettes en direct - notamment la CAF qui est versée en direct à la Ville de Dole - puisqu'avant, elles étaient portées par Olympe de Gouges. Voilà pour l'essentiel de ce pôle.

Si je passe ensuite au pôle « Actions éducatives », c'est un pôle qui est très significatif. C'est tout ce qui porte la petite enfance et la restauration scolaire. Il n'y a pas grand-chose à dire. La restauration scolaire, c'est tout ce qui est payé bien sûr à la Grande Tablée. Et puis, en contrepartie, il y a les remboursements, qui sont assurés, notamment, par les familles. Le poste Éducation, c'est tout ce qui est engagé pour la petite enfance. Donc, on voit que le budget est quasiment reconduit d'une année sur

l'autre. Il n'y a pas grand-chose à dire sur ce poste-là, qui fait qu'au total, avec le même jeu de mutualisations entre dépenses et recettes, et les dépenses bien sûr propres aux services, on arrive à un budget total de 5 400 197 euros et des recettes de 2 384 836 euros. Vous voyez qu'on est sur une continuité relativement forte, par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne le pôle « Sports », il a fortement baissé. L'explication est toute simple : c'est bien sûr le transfert de la piscine Barberousse, qui fait que, à la fois, le personnel a été transféré (c'est pour ça que la masse salariale baisse de 944 214 euros à 459 092 euros), et les dépenses du service ont été légèrement diminuées. C'est évidemment la même explication qui justifie la baisse des recettes.

Ensuite, le pôle « Actions culturelles ». Globalement, on passe de 4 321 293 euros à 4 090 086 euros. L'explication est relativement simple : vous la voyez apparaître ici, puisque la Commanderie a été transférée à la SPL (Société Publique Locale) et que la technique comptable fait que c'est un budget annexe qui est arrêté, et dont l'arrêt va être constaté en dépenses exceptionnelles sur 2017. C'est pour cela que l'on n'a pas la dépense sur 2016, mais sur 2017. Il y a un transfert de ce fait de la fermeture de ce budget annexe lié à la Commanderie. Sur les autres postes, il n'y a pas grand-chose à dire. On a pratiquement une reconduction, sachant que, dans ce poste, bien sûr, c'est la masse salariale qui est l'élément significatif, puisque notamment le Conservatoire prélève une somme importante. Le Conservatoire est un conservatoire à vocation départementale, qui a des structures nécessaires et qui pèse un certain poids au niveau de nos finances. Si on enlève cette correction que je viens d'évoquer sur les 300 000 euros de la Commanderie, on arrive à un budget qui est pratiquement en reconduction, avec des dépenses qui sont quasiment au même montant que celles que nous avons constatées en 2015.

Je vous montre le pôle « Environnement », mais il n'y a pas grand-chose à en dire, puisque l'essentiel de la compétence est transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il ne reste plus que quelques dépenses, qui concernent notamment notre problème de frais de gardiennage de nos forêts et quelques dépenses sur Azans. Enfin, on est sur des dépenses très modestes. Les recettes concernent, si je me souviens bien, des recettes de coupe de bois.

Ensuite, nous avons le pôle « Attractivité - Aménagement du territoire ». Il s'agit essentiellement de dépenses pour le Cœur de Ville, la partie « urbanisme » qui reste à la Ville de Dole, sachant qu'une grosse partie est transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les dépenses « Attractivité » sont des dépenses qui ont été engagées dans l'axe du cœur de Ville. C'est pour cela que les dépenses augmentent de manière relativement importante. Ce qui augmente dans l'urbanisme, c'est le coût de la résiliation du bail avec le Bar Jurassien. On a acheté le fonds ; c'est en investissement, on le verra tout à l'heure. Par contre, en fonctionnement, on a assumé une partie de l'indemnité, qui est vraiment du fonctionnement. À part cette dépense-là, qui est un peu exceptionnelle, je dirais, ou non récurrente en tout cas, les dépenses sont reconduites pour l'essentiel.

Nous avons ensuite le pôle « Services techniques ». Le budget est aussi en forte reconduction, si ce n'est l'effort qui a été fait en matière de propreté d'espaces verts. On a donc 100 000 euros supplémentaires. Par contre, il y a de bonnes réalisations en matière d'énergie. Les efforts qui sont engagés par les uns et les autres paient un petit peu. Tous les investissements en matière d'énergie, qui permettent des économies d'énergie, se concrétisent peu à peu. On a globalement des dépenses qui sont maintenues malgré les augmentations que l'on vient d'évoquer, notamment en ce qui concerne la propreté des espaces verts. Alors, une dépense importante a été faite : dorénavant, le SICTOM facture les ordures de la collectivité, que ce soit la salle des fêtes ou la Commanderie, etc. Cela représente une facture de 95 000 euros. C'est surtout cela qui explique l'augmentation que je vous signale ici. Globalement, vous voyez qu'avec les masses salariales et la mutualisation, sur laquelle je ne reviens pas, on a un budget total qui est à peu près reconduit à 5 783 529 euros, et des recettes pour 17 130 euros qui sont un peu marginales.

Donc, on a un sous-total de dépenses de 27 603 000 euros. Les dépenses d'ordre sont des dépenses qui n'engagent pas de flux financier. Il s'agit essentiellement des amortissements qui sont pratiqués et qui viennent abonder la section d'investissement. On a donc un fonctionnement total de 27 640 000 euros, qui est très proche du montant de l'année précédente.

Je ferai un petit focus sur la masse salariale, parce que c'est toujours intéressant. Ce n'est pas une obsession, c'est simplement parce que c'est vraiment la dépense la plus lourde, bien logiquement. Une collectivité, c'est avant tout un prestataire de services. La masse salariale est donc le nerf de la guerre de notre activité. On voit qu'on a dépensé 14 857 104 euros en 2015 et en 2016. Corrigé des parties de ce qui a été remboursé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ce qui est facturé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, on voit qu'on a 14 808 957 euros. Globalement, nous avons une masse salariale qui a été parfaitement contenue en 2016, par rapport à 2015.

Les investissements, ce n'est peut-être pas très lisible, je m'en excuse. C'est un peu petit. Par contre, vous avez tout dans vos dossiers. Vous avez des choses assez détaillées. Simplement, je vais rappeler les quelques sommes significatives, mais que vous connaissez. La première chose, c'est tout ce qu'on a fait sur la vidéoprotection, soit 465 000 euros d'engagés cette année. Je passe sur les grosses sommes. Nous

avons réalisé quelques acquisitions foncières dans l'année. L'opération Cœur de Ville, pour 625 000 euros, c'est plus significatif. Et puis, comme autre grosse dépense, il y a bien sûr la réhabilitation du groupe scolaire Pointelin, pour 2 027 000 euros, avec, en regard, les recettes qui sont liées à la quote-part qui était prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour tout ce qui concerne l'enfance, le périscolaire. La réhabilitation de la Fabrique, c'est le dernier lot, puisqu'il y en avait une grosse partie en 2015. Le reste, je passe. L'autre gros morceau, c'est bien sûr l'avenue Maréchal Juin, pour 700 000 euros, qui ont été engagés.

Voilà, j'ai attiré l'attention sur les postes importants, mais vous avez tout le détail, et, à travers vos questions, on pourra bien sûr revenir sur tel et tel point.

La présentation analytique sert à montrer un peu la synthèse de notre budget. Je pense que vous avez l'habitude maintenant de voir cette réalisation. En une page, on voit les grandes masses de notre budget. Vous voyez qu'on a une fiscalité de 15 388 000 euros, donc en légère augmentation par rapport à l'an dernier. Mais vous voyez que ce n'est pas la fiscalité directe, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, mais un peu les fiscalités annexes. La DGF est en chute : 6,7 millions d'euros, 6,2 millions d'euros, 5,6 millions d'euros, puis 1,1 million d'euros. Les autres recettes, elles, sont à peu près stables, à hauteur de 5 millions d'euros. Vous voyez que les recettes nettes totales de 26 041 000 euros sont encore inférieures par rapport à l'an dernier. Les dépenses nettes sont de 21 034 000 euros. Elles ont donc été bien contenues. Mais on voit que, finalement, on tasse un peu notre autofinancement, qui est passé de 5 352 000 euros à 5 007 000 euros. Les annuités d'emprunts représentent 4 843 000 euros. Nous avons donc un autofinancement de 164 000 euros. C'est ce qu'on constate chaque année. Il est très faible, on le sait, mais c'est - hélas ! - la structure financière de notre collectivité qui est comme ça et nous la maintenons en l'état. S'agissant des autres recettes, on a bien sûr : le FCTVA pour 757 000 euros (c'est la TVA, en gros, sur les investissements qui ont été réalisés en année N-2), les taxes d'aménagement pour 325 000 euros, les subventions et aliénations pour 1 387 000 euros. Puis, nous avons contracté 3 500 000 euros d'emprunts, de telle sorte que les investissements réalisés ont été de 7 367 000 euros sur l'ensemble de l'année.

Voilà une espèce de synthèse de notre équilibre financier. Cela reste un équilibre fragile, on ne l'a jamais caché, mais qui fait que l'on préserve l'autofinancement. Je vous rappelle que l'on revient d'un peu loin. L'année 2014 n'avait pas été très, très bonne. Et puis, on maintient des emprunts à minima, comme on l'a annoncé.

Les budgets annexes sont peu lisibles ici, donc je vais peut-être vous faire grâce d'une lecture complète. Vous les avez dans votre dossier, sachant que les lotissements sont des budgets qui sont pratiquement tous en train de se terminer sur 2017. Nous sommes en fin de réalisation, donc cela n'a pas grand intérêt. L'eau et l'assainissement ont été transférés à Doléa pour l'essentiel. Il ne reste plus grand-chose, y compris les taxes... Alors, on a une bonne chose, c'est que les surtaxes dans les recettes sont payées avec une année de décalage. On a encore la surtaxe 2015 qui est encaissée en 2016, mais c'est un budget qui va se réduire très normalement par le choix de gestion que nous avons retenu. Les stationnements, c'est pour mémoire. C'est un budget qui est extrêmement modeste. La Commanderie, je vous en ai parlé tout à l'heure. Nous constatons une perte de 324 000 euros. C'était le montant que nous avions traditionnellement. Vous voyez qu'en 2015, c'était 339 000 euros. Il fallait attendre les comptes définitifs, parce qu'il faut les solder à la virgule près. Nous allons donc le solder à hauteur de 324 000 euros. Comme je vous l'ai dit, c'est un solde que nous allons passer dans une décision modificative aujourd'hui.

Voilà pour le compte administratif. Je pense avoir été assez rapide, je m'en excuse, mais c'est un peu fastidieux, tous ces comptes. Je sais que vous n'êtes pas tous des spécialistes de ces données chiffrées. Je ne doute pas que vous ayez des questions pour éclairer vos lanternes respectives.

M. le Maire : Merci, Jean-Pascal. Y a-t-il des remarques sur ce compte administratif ?

M. HAMDAOUI : Je serai assez bref, parce que j'ai déjà fait des interventions lors du budget primitif, où j'avais souligné des éléments, que je ne vais pas répéter. C'est vrai que l'analyse dynamique est compliquée, du fait de la nouvelle comptabilité avec la mutualisation, mais c'est pour aller dans le bon sens. Ce n'est pas facile d'avoir une vision dynamique des choses.

Sur les remarques que j'avais déjà faites, je veux juste en répéter une : le besoin de financement de l'investissement se dégrade et se confirme de CA en CA, ce qui reste inquiétant pour la collectivité.

Sur les recettes fiscales, j'ai un principe, c'est de répéter les choses, puisque des promesses ont été faites. On nous dit que les recettes fiscales - je ne sais plus à quelle hauteur elles sont - sont stables. J'ai noté : « N'a pas bougé. La recette reste globale. » On nous présente cela à chaque Conseil Municipal, sans nous donner le détail.

Je suis allé dans les comptes administratifs pour regarder le détail sur les taxes directes. Sur la taxe d'habitation, en 2014, on était à 3 555 000 euros, et dans le CA 2016, on est à 3 722 000 euros, soit une hausse de 4,69 %. Sur la taxe foncière, on était à 3 742 000 euros en 2014, et on passe à

5 943 000 euros, soit + 3,49 %. C'était aussi l'objet d'une discussion que nous avons eue pendant le DOB (débat d'orientation budgétaire), pendant le budget primitif, en disant : « Non, la fiscalité des Dolois n'augmente pas ». Mais si on regarde les comptes administratifs sur la fiscalité directe locale, la hausse est bien présente, alors que vous aviez promis de ne pas augmenter la fiscalité, voire de la baisser.

M. le Maire : Je dirai un mot et je laisserai Jean-Pascal compléter. On peut toujours essayer de tourner dans tous les sens. Il y a un chiffre qui est très simple, ce sont les recettes fiscales de la Ville de Dole ; vous l'avez tous lu. Ce n'est pas un chiffre qui a été monté pour la circonstance. Elles sont passées de 9 639 000 euros à 9 632 000 euros entre les deux comptes administratifs. Si le fait de passer de 9 639 000 euros à 9 632 000 euros - c'est-à-dire une baisse de 7 000 euros, que je conçois comme anecdotique -, d'avoir une stabilité de la recette fiscale, pour vous, ce n'est pas suffisant, alors que nous avons vécu - et nous le voyons dans les comptes administratifs 2016 -, une attaque terrible de l'État quant à la baisse de sa dotation, et que de nombreuses autres collectivités ont monté la fiscalité, ne vous permet pas de pouvoir dire que la fiscalité est maintenue, je ne vois pas comment vous pourriez dire autre chose.

Et puis, tant qu'à faire, vous avez été dans la première strate en cherchant, tel l'archéologue, dans le fond des dossiers, pour savoir comment vous alliez pouvoir vous expliquer le sujet, et vous n'avez pas été dans la deuxième strate. Dans la première strate, vous avez effectivement les trois taxes, mais quand on regarde plus bas, on s'aperçoit que ces trois taxes ne sont pas figées dans le temps pour leur base. Leur base a été augmentée par les textes de lois de finances précédents - je ne vais pas revenir sur le sujet -, mais des majorités précédentes. Deuxièmement, chacun sait que chaque fois qu'il y a un appartement ou une maison à Dole qui se rénove, eh bien, il y a une base fiscale qui augmente. En fait, on devrait non seulement ne pas avoir de stabilité et de baisse, mais on devrait, compte tenu de l'augmentation de la loi de finances (0,8 % et 1 %, en deux ans, donc 1,8 %), et compte tenu de l'augmentation des bases fiscales - vous le savez comme moi, puisque vous avez assuré un certain nombre de responsabilités -, mais déclasser très, très peu. Il y a une commission communale des impôts directs, qui se réunit chaque année avec les services de l'État, et on ne déclasser pas. On a toujours tendance à reclasser. Et surtout, on a des éléments nouveaux au travers des habitations nouvelles. Donc, je suis en passe de vous dire : la recette fiscale de Dole a baissé entre 2016 et 2015.

Je vous rappelle que, dans le même temps, on a perdu 10 % de DGF, entre 2016 et 2015.

M. FICHÈRE : Oui, je n'ai pas grand-chose à rajouter. C'est sûr qu'il faut quand même prendre en compte l'augmentation des bases physiques. On le sait chaque année. Sur un territoire comme Dole, c'est de l'ordre de 1,5, on le sait bien aussi. On ne va pas revenir là-dessus.

Sinon, sur la clarté des documents, je fais amende honorable. C'est vrai que la mutualisation complexifie fortement le « truc ». Je mets assez de pression sur les services, pour essayer d'améliorer notre information financière. C'est aussi pour cela qu'on est rentrés dans le processus de certification des comptes, parce que je souhaite qu'on soit plus rigoureux dans la présentation et dans la traduction comptable de nos actions.

Sinon, sur la dégradation du besoin de financement, c'est vrai que notre besoin de financement est très fragile, mais il est sur Dole depuis longtemps, il n'a pas été amélioré dans les mandats précédents. Aujourd'hui, on sait bien qu'on est sur la corde raide. On est sur la corde raide, parce que l'on a une volonté d'investir beaucoup et on maintient cette volonté d'investir. On n'investit qu'à condition qu'on aille chercher des subventions de manière significative. Et on voit que, sur certains dossiers, que ce soit Cœur de Ville ou le Théâtre, et la quote-part de Dole qui va concerner la piscine municipale, la piscine Barberousse, c'est évident que, si on n'a pas cette volonté de chercher des subventions, on ne pourra pas faire tout ce qu'on fait. C'est évident. Mais je sais que l'équilibre est fragile. Quand je montrais ce chiffre, je le connais bien, ce chiffre-là. On a un autofinancement. L'autofinancement net est un peu plus fort, parce que le FCTVA et les taxes d'aménagement font partie de l'autofinancement. On a à peu près 1 160 000 euros d'autofinancement, soit en gros 1 200 000 euros d'autofinancement. Mais c'est sûr qu'il est faible. En 2016, on était à - 623, et on a eu des autofinancements négatifs aussi les années précédentes. On sait que l'on a une structure, un endettement qui est lourd à Dole, avec 39 millions d'euros de dettes. On s'est engagés à le plafonner, cela a été respecté et on le tient. Alors, c'est vrai que l'on ne fait pas de miracles. On ne réduit pas la dette comme cela, en deux ans ou en trois ans. C'est une stratégie à long terme, mais les marges de manœuvre sont étroites. Je ne l'ai jamais nié et c'est évident.

M. le Maire : Monsieur HAMDAOUI.

M. HAMDAOUI : Je ne comprends pas le chiffre qui nous est présenté, la fiscalité directe locale pour 9 632 050 euros, puisqu'à la fin du compte administratif, on n'a pas le même chiffre sur les rôles qui ont été envoyés par les services fiscaux. On a 9 719 178 euros.

M. FICHÈRE : Il peut y avoir des rôles complémentaires.

M. HAMDAOUI : Ah non, sur le document reçu dans le compte administratif, on a 9 719 178 euros, et ici, on a 9 632 050 euros. Le compte administratif est là, on peut le consulter pour vérifier ce que je dis.

M. FICHÈRE : Bon, moi, je veux bien. Enfin, aujourd'hui, on n'est pas en commission. Honnêtement, les tableaux, ce n'est pas moi qui les fais, tu le sais. A moins que Marian nous ait mis des erreurs, volontaires ou pas. Les chiffres, c'est lui qui les met, je ne vais pas inventer les « trucs ».

M. HAMDAOUI : Il ne faut pas me ressortir à chaque fois les commissions, parce qu'on n'a pas les documents avant. Je ne peux pas réagir avant en commission.

M. le Maire : Vous êtes allés les voir ce matin, vous pouvez donc aller voir tous les documents quand vous le souhaitez. Premièrement, vous avez dans cette mairie tous les documents quand vous le souhaitez, à tout moment et pour tout le monde. Deuxièmement, ce n'est pas Marian qui a caché les chiffres. Moi, je voudrais souligner la qualité du travail qui est fait par les services sur ce dossier. Si nous sommes l'une des collectivités en France, à travers la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à être choisies pour avoir une certification des comptes, cela devrait interpeller un certain nombre, puisque nous avons reçu le Président de la Cour des comptes pour, effectivement, confirmer que l'Agglomération va aller vers une certification des comptes. Cela me semble extrêmement important.

Après, je vais être très clair, pour ceux qui suivent et qui ne sont pas de grands spécialistes, parce que tout le monde n'est pas un grand spécialiste de cette comptabilité des collectivités locales. On a deux comptabilités qui sont menées par deux structures différentes :

- la première est menée par les services de la Ville et conduit à un compte administratif ;
- la deuxième est menée par les services de l'État et la Direction des Finances publiques, et conduit à un compte de gestion.

Vous savez très bien que l'on ne peut pas présenter un compte administratif différent d'un compte de gestion. Cela veut dire que les chiffres qui vous sont donnés ne sont pas des chiffres que le Maire ou son conseiller municipal, par ailleurs Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ont tarabustés un matin. Ce sont des chiffres faits par des services et des chiffres qui sont validés par les services de l'État. Donc, je veux bien que l'on remette en question ces chiffres tous les matins, mais ce n'est pas très sérieux. Si vous n'avez que cette objection sur la forme, cela me semble un peu court.

Je voudrais quand même rappeler que les engagements que l'on avait pris étaient « pas plus de recettes fiscales » et, aujourd'hui, on est sur cette logique-là. Je voudrais rappeler ce que l'on avait dit sur le désendettement, et on est sur cette logique-là. Je voudrais vous rappeler que l'on avait dit que c'était l'investissement et on est sur cette logique-là. Alors, à certains qui disent « comment fait-on pour pouvoir investir autant sans augmenter les impôts et sans augmenter l'endettement ? », eh bien, on répond très clairement que l'on va chercher des aides, que l'on va chercher des subventions. Nous l'avons déjà dit 1 000 fois, mais à chaque fois il faut le répéter puisque l'on nous pose la question. Ce n'est pas un hasard s'il y a 80 % de subventions sur le théâtre. Ce n'est pas un hasard si l'on a 50 % de subventions sur le centre-Ville. Ce n'est pas un hasard si l'on a pu obtenir des aides sur un certain nombre de structures.

Ce qui semble important, aussi, c'est que l'on fait des économies en fonctionnement. Vous l'avez vu, la masse salariale a baissé alors que l'on a un point d'indice qui a connu une augmentation obligatoire par l'État. Je ne dis pas que les fonctionnaires sont trop payés, mais l'État a obligé à une augmentation du point d'indice, et on a réussi à mettre en place cette augmentation. On a suivi l'augmentation, évidemment, mais, malgré tout, on est arrivé à réduire la masse salariale. Je voudrais donc saluer tout l'effort qui est fait au niveau des services, par le Directeur et tous les directeurs de services, par l'ensemble du personnel, dans le cadre d'une mutualisation et dans le cadre d'une réorganisation permanente. Je voudrais saluer le travail fait par Isabelle MANGIN, en charge de ce dossier sur le personnel.

Tout cela, ce n'est pas vraiment dû au hasard. On ne laisse pas aller « au fil de l'eau » et on ne se contente pas de venir regarder comment cela s'est passé en cours d'année. On a changé les orientations lourdes de la Ville. On a choisi d'investir et choisi de baisser le fonctionnement ; c'est tout simple. On peut partager ces idées. On peut en être mécontent et dire : « On préférerait faire du fonctionnement plutôt que de l'investissement ». C'est un choix politique que l'on exprime au moment des élections municipales et, après, on l'assume. Donc, on assume ce que l'on a fait et ce que l'on a dit.

M. FICHÈRE : Je ne voudrais pas laisser planer le moindre doute. Merci. Tu as confondu le chiffre du BP et du CA.

M. HAMDAOUI : C'était une question, pas une affirmation, lorsque je demandais. Je peux admettre que, moi aussi, je peux faire des erreurs.

M. le Maire : Je voudrais saluer la réactivité des services et de Jean-Pascal, parce que, quand même, il doit y avoir à peu près 20 000 chiffres dans l'ensemble des documents. On nous dit « attention, là, vous avez fait une erreur » et nous arrivons à la trouver en moins de 30 secondes. À ce moment-là, la

personne dit : « Ah, excusez-moi, j'ai fait une erreur ». Je veux bien, mais quand même ! Y a-t-il d'autres questions ?

M. FICHÈRE : On va revenir au processus normal. Le compte de gestion prend simplement acte que le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif et que les services de la Ville et les services de la Trésorerie se rapprochent pour bien comprendre les écarts et les rectifier. Il n'y a donc plus d'écart, c'est ce que l'on doit constater. On peut reprendre le fil et voter, peut-être, la première délibération.

M. le Maire : Sur le compte de gestion, y a-t-il des votes contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les comptes de gestion 2016 du budget principal de la Ville de Dole, des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des parcs de stationnement payant, des lotissements et de la Commanderie.

RAPPORT N° 02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. le Maire : Pour le compte administratif, je vais laisser le Premier Adjoint procéder au vote. Je quitte la salle. Je rappelle d'ailleurs que le compte administratif est, au centime d'euro près, exactement le même que le compte de gestion.

Monsieur Jean-Marie SERMIER quitte la séance momentanément.

M. GAGNOUX : Chers collègues, le Maire ayant quitté la salle, il est temps de mettre ce compte administratif aux voix. Il vous est proposé :

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour le budget annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été présentés, non seulement dans vos notices, mais présentés par Jean-Pascal FICHÈRE ;
- de préciser, en ce qui concerne le budget annexe de la Commanderie, que celui-ci a cessé de fonctionner suite au transfert de la gestion de l'équipement, comme chacun le sait, à la SPL HELLO DOLE, que, par conséquent, sa clôture définitive peut être donc prononcée au 30 juin 2017 et que le budget principal de la Ville de Dole reprendra le déficit constaté au 31 décembre 2016, soit la somme de 324 116,24 euros.

Y a-t-il des abstentions ? Avec les pouvoirs, cela fait 6. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Il y aura 29 voix en faveur de ce compte administratif 2016, qui est donc adopté. Je vous remercie. On va pouvoir rappeler le Député-maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 abstentions, approuve le compte administratif 2016.

Monsieur Jean-Marie SERMIER rejoint la séance.

M. le Maire : Je remercie les 29 votants favorables au compte administratif. On passe maintenant à l'affectation des résultats d'exploitation, très rapidement.

RAPPORT N° 03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EXERCICE 2016

M. FICHÈRE : Je pense que l'on ne vous a pas lu les chiffres de manière exhaustive, cela n'a pas grand intérêt, mais dans la délibération précédente que nous venons d'arrêter, il y avait le gros tableau de résultat. Vous avez donc pu constater que le résultat de la Ville de Dole, en fonctionnement, dégagait un excédent de 2 568 474 euros. Pour éviter toute question, vous vérifierez que c'est bien le résultat de la Ville de Dole, à proprement parler, qui était de 2 555 983 euros auxquels s'ajoutait le résultat de l'intégration des résultats de la Caisse des Écoles. On a dissous la Caisse des Écoles et l'on a 12 490 euros à reprendre. C'est pour cela que l'on a ces 2 568 000 euros. Il est proposé d'affecter 2 200 000 euros en réserves et 368 474 euros en excédent reporté. Cette différenciation, c'est que les 2,2 millions d'euros vont abonder la section d'investissement, et les 368 000 euros vont abonder la section de fonctionnement.

Pour l'eau, on constate un résultat de 327 000 euros. Il est proposé d'affecter 200 000 en réserves, et 127 660 euros en excédent, donc au budget de fonctionnement 2017.

Pour l'assainissement, on a 710 034 euros d'excédent que l'on vous propose d'affecter à hauteur de 400 000 euros en réserves et de 310 000 euros en report à nouveau, donc en fonctionnement.

Pour le lotissement, 26 863 euros sont affectés entièrement. Il n'y a pas, par définition, par structure, ce budget des lotissements. Il est repris intégralement dans le compte de résultat, dans le compte de fonctionnement.

Pour le stationnement, ce sont 53 171 euros, et l'on affecte 5 000 euros en réserves et 48 000 euros en fonctionnement.

Voilà les affectations qui sont proposées. Si vous avez des questions, bien sûr, j'y répondrai bien volontiers.

M. le Maire : *S'il n'y a pas de question, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2016.

M. le Maire : *Rapport numéro 4, il s'agit de la décision modificative numéro 1.*

RAPPORT N° 04 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. FICHÈRE : *Il y a quelques modifications sur le budget que l'on vous propose.*

On vous propose de reprendre les excédents que nous venons de constater. En l'occurrence, c'est une information que vous n'avez pas ici, parce que ce sont les dépenses reportées. C'est l'ensemble des dépenses d'investissement, sur des postes budgétaires, qui ont été engagées au 31 décembre 2016, mais dont les chantiers n'ont pas été terminés. Le solde est donc reporté en dépenses.

De même, sur ces différents chantiers qui sont en cours, il peut y avoir des recettes à encaisser, des emprunts qui ont été négociés, mais qui n'ont pas été débloqués. On reporte donc des recettes. Vous voyez que l'on reporte plus de recettes que de dépenses. C'est pour cela que l'on a un excédent en report, mais un déficit en section d'investissement à proprement parler.

Voilà comment le nouvel équilibre est proposé : on reporte 3 312 000 euros de dépenses et on a un déficit d'investissement de 4 628 000 euros que l'on vient d'approuver. On a donc des dépenses à pourvoir à 7 940 000 euros. Les recettes sont liées à nos recettes reportées, donc 6 380 000 euros, et nous venons d'affecter 2,2 millions d'euros en résultat. Je vous ai dit que cela venait à la section d'investissement et vous voyez que cela nous permet d'inscrire 8 580 000 euros en recettes. Vous voyez que l'on a un excédent, entre les 8 580 000 euros et les 7 940 000 euros, qui nous permet de faire face à des dépenses nouvelles.

Les dépenses nouvelles qui sont proposées sont :

- *des dégrèvements de taxe d'urbanisme, qui étaient de 60 000 euros, mais qui ont été mal évalués. On a toujours du mal à savoir exactement les montants. On les ajuste donc quand on a les informations ;*
- *des études qui n'étaient pas prévues (5 000 euros d'études de mise en conformité de l'électricité du stade du Pasquier) ;*
- *le mobilier urbain, pour 50 000 euros que l'on propose d'inscrire ;*
- *de la voirie et des travaux divers (550 000 euros). Ce sont la Combe Truchenne pour 160 000 euros, le Cœur de Ville pour 175 000 euros et diverses dépenses pour 215 000 euros ;*
- *des bâtiments pour 425 000 euros. Ce sont : le Théâtre pour 200 000 euros, Pointelin pour 85 000 euros, les Chaudières pour 125 000 euros et le Pasquier pour 15 000 euros ;*
- *les travaux pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) Wilson pour 250 000 euros, qui, pour le coup, sont couverts par la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 200 000 euros, et par l'aide de l'État pour 120 000 euros ;*
- *2 000 euros de dépôt et cautionnement de dépenses.*

Pour équilibrer la section, nous proposons d'inscrire des emprunts à hauteur de 382 000 euros pour équilibrer notre section. Cela fera un total d'investissement de 9 282 000 euros à inscrire lors de cette modification.

Ensuite, en matière de fonctionnement, vous voyez que l'on reporte le résultat, qui était positif de 2 568 000 euros. On a affecté en réserves 2,2 millions d'euros en section d'investissement. Il nous reste 368 000 euros pour notre section de fonctionnement et nous vous proposons d'abonder de la manière suivante. Nous corrigeons déjà quelques compléments de recettes que nous avons obtenus. Je passe sur les petits détails, mais nous avons :

- la dotation forfaitaire de 37 896 euros. On a un peu plus que ce qui était budgété, donc on vous propose de l'inscrire maintenant ;
- la compensation d'exonération fiscale accordée par l'État pour 106 000 euros. Je vous ai dit tout à l'heure, en présentant le CA, qu'une pratique a été corrigée par l'État, parce que ce n'était pas très normal de nous pénaliser sur des dégrèvements accordés par l'État. On nous a donc compensé cela, c'est pourquoi nous avons un peu plus que ce que nous avions avait budgété initialement, parce que nous n'avions pas l'information.

On vous propose d'inscrire les régulations des subventions pour le Tour de France. Dans la convention qui a été signée, tant par la Ville de Dole que par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, c'était la Ville de Dole qui portait l'essentiel des dépenses avec ASO (Amaury Sport Organisation), l'association qui porte le Tour de France. Si vous vous rappelez, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole paie 22 000 euros et la Ville de Dole paie 43 000 euros, mais, en contrepartie, la Ville de Dole a les dépenses qu'elle est en train de réaliser en ce moment. Vous pouvez le voir ne serait-ce que sur des services techniques qui sont très sollicités. Ce sont des dépenses un peu indirectes, mais aussi des dépenses directes. En contrepartie de cela, la Ville de Dole encaisse, d'une part, la subvention de la Région pour 13 000 euros et, d'autre part, la subvention du Département pour 30 000 euros.

Dans les dépenses nouvelles que l'on vous propose, il y a :

- 10 000 euros d'alimentation pour abonder le poste de réceptions diverses, inaugurations ;
- 80 000 euros pour la voirie
- 20 000 euros pour les matières et fournitures des ajustements ;
- 15 000 euros pour l'entretien du matériel roulant ;
- 16 600 euros pour l'entretien des terrains de sport ;
- 2 500 euros de subventions pour le label Ville Verte et l'association de l'environnement ;
- 1 200 euros de subventions d'impressions du programme Université ouverte ;
- 7 000 euros de subventions pour l'IRIMM (Institut Régional de l'Image et du Multimédia)
- que l'on a évoqué tout à l'heure (budget annexe de la Commanderie) que nous avons soldée dans les écritures précédentes. Nous devons reprendre le déficit de 324 116,24 euros. Il reste un solde de 57 000 euros que nous vous proposons d'inscrire en dépenses imprévues pour équilibrer notre section.

Voilà ce qui concernait les ajustements en matière de budget de fonctionnement. Si vous le voulez bien, je vais passer rapidement sur les autres budgets.

Le budget d'investissement en matière d'eau, ce sont simplement les reprises des résultats que l'on a vus, les reports et les dépenses, l'affectation du résultat que l'on vient de voter. Donc, pour les seules dépenses nouvelles, vous voyez que l'on a mis 100 000 euros de travaux divers et 154 000 euros de dépenses imprévues. En gros, c'est pour équilibrer nos excédents. Ce sont plutôt des dépenses qui n'ont rien de spécial, et c'est pareil pour l'eau. En fonctionnement, on reporte tout en dépenses imprévues. Il est évident que les budgets d'eau et d'assainissement, maintenant, sont très marginaux, puisqu'on est en train de solder les queues de chantier, car l'essentiel est assumé par Doléa, bien sûr, dans le cadre de la délégation de service public.

En matière de budget annexe d'investissement, on a un budget beaucoup plus significatif, mais, pour le coup, on propose d'inscrire 1,7 million d'euros pour la tranche conditionnelle Cœur de Ville. Il ne vous a pas échappé qu'avec tous les travaux Cœur de Ville, on en a profité pour refaire tous les réseaux au centre-ville, ce qui n'était pas programmé par Doléa. Ce n'était pas prévu initialement, donc c'est nous qui les prenons en charge par ce biais et aussi parce que nous avons des excédents disponibles. On en profite donc pour investir là-dessus et on équilibre la section en mettant en place un emprunt de 500 000 euros.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, on n'a pas de dépense nouvelle. Si, on a 50 000 euros de taxes et redevances qui sont une régularisation, si je me souviens bien, de frais financiers pour 15 000 euros, et puis on a les dépenses imprévues pour le solde. Avant tout, ce sont des équilibres techniques.

Je crois que j'ai à peu près tout présenté. Pour le budget annexe du lotissement, c'est pareil, je vais aller vite. On profite des excédents pour inscrire 15 000 euros sur la vidéosurveillance du parking de la Messagerie. Ce n'était pas prévu initialement, mais nous en profitons avec l'excédent que nous dégageons. Le reste, c'est du compte à compte. En ce qui concerne le fonctionnement et le budget des stationnements, on a tout mis en dépenses imprévues. Ce sont 1 000 euros de frais bancaires. Enfin, ce sont vraiment des ajustements sans intérêt stratégique. Sur le lotissement, c'est pareil, on reporte le fonctionnement. On a des dépenses reportées et des recettes reportées. On rajoute le résultat de fonctionnement de 2016, donc on a 408 000 euros. C'est une enveloppe qu'il nous reste pour finir les travaux et les lotissements dont la vente est en cours, comme vous le savez.

J'ai été un peu rapide, mais vous aviez tout cela dans vos dossiers. Mais, bien sûr, je réponds bien volontiers à vos questions.

M. le Maire : Y a-t-il des questions? Il n'y a pas de question. Quels sont ceux qui sont contre? Qui s'abstient? Il y a, 6 abstentions. Je vous remercie. La DM1 est votée, approuvée, par 29 voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 abstentions, approuve la décision modificative n° 1.

M. le Maire : On passe donc aux rapports un peu plus traditionnels, subventions exceptionnelles aux associations. En fait, on vient d'évoquer le budget un peu là-dessus.

RAPPORT N° 05 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2017

M. CUINET : Merci, Monsieur le Député-maire.

Je vais donner lecture effectivement des subventions exceptionnelles aux associations pour l'année 2017, adoptées et validées par la Commission Fonctionnement de l'institution, à savoir :

- l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (646 euros) ;
- l'association des Combattants et Prisonniers de Guerre, en ce qui concerne les veuves (262 euros) ;
- l'Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants (117 euros) ;
- l'Espace Santé (2 000 euros) ;
- le SCO (Sprinter Club Olympique) de Dijon pour une course cycliste (1 000 euros) ;
- le triathlon (1 000 euros) ;
- Jura Cyclisme Pays de Revermont (5 500 euros) ;
- Jura Dolois Cyclisme (850 euros) ;
- Feux Follets de gymnastique de Dole pour un gala de gymnastique (7 000 euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les subventions aux associations précitées.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques? Il n'y a pas de remarque. Quels sont ceux qui sont contre? Qui s'abstient? Unanimité, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les subventions exceptionnelles aux associations pour l'année 2017.

M. le Maire : Nous passons au rapport suivant.

RAPPORT N° 06 : GARANTIE DE LA VILLE DE DOLE POUR UN EMPRUNT À CONTRACTER PAR LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39 POUR L'EXTENSION DE LA CUISINE CENTRALE DE DOLE

Mme JEANNET : Merci, Monsieur le Député-maire.

En effet, vous savez que les travaux d'extension de la cuisine centrale ont démarré à la fin du mois d'avril 2017. Ils sont gérés par notre SPL Grand Dole Développement 39, qui, pour engager ces travaux, a donc fait un prêt de 1 400 000 euros. Le coût de cette opération, à contracter auprès du Crédit Mutuel, est conditionné à une garantie d'emprunt de la Ville de Dole à hauteur de 50 %, soit 700 000 euros.

C'est pour cela que, ce soir, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder la garantie de la Ville de Dole à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 400 000 euros à contracter la SPL Grand Dole Développement 39 auprès du Crédit Mutuel ;
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à intervenir au contrat de prêt à passer entre l'organisme prêteur et l'emprunteur.

J'en profite juste pour dire un petit mot sur la réactivité de la SPL. J'avoue que c'est un vrai plaisir quand même de travailler, surtout avec Xavier. On a réussi à engager des travaux dans des temps très courts. La cuisine a fermé à la fin du mois d'avril. Nous pensons - les travaux sont bien suivis, on est à jour, il n'y a pas de souci, il n'y a pas de retard - que nous devrions rouvrir donc la cuisine pour la rentrée de septembre avec de nouveaux locaux et du nouveau matériel. J'avoue que, sur le suivi du chantier, c'est quand même un vrai plaisir de travailler avec le personnel de la SPL.

M. le Maire : Merci. Monsieur le Président de la SOCAD (Société Comtoise d'Aménagement et de Développement) me souffle, c'est le personnel de la SOCAD que nous avons à disposition de la SPL.

Sur cette question, y a-t-il des remarques ? S'il n'y a pas de remarque, je vais la mettre aux voix. Madame JEANNET, Présidente du Syndicat, et moi-même, Président de la SPL, ne prenons pas part au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 10 abstentions, accorde la garantie de la Ville de Dole pour un emprunt à contracter par la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'extension de la cuisine centrale de Dole.

M. le Maire : Pour le rapport suivant, Frédérique n'étant pas là, ce sera Nathalie JEANNET.

RAPPORT N° 07 : GARANTIE DE LA VILLE DE DOLE POUR UN EMPRUNT À CONTRACTER PAR LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALTE-GARDERIE PROVISOIRE À DOLE

Mme JEANNET : Merci, Monsieur le Député-maire.

Là, c'est à peu près la même chose, puisque c'est pour la construction d'une halte-garderie provisoire à Dole. Vous avez pu la voir, puisqu'elle est installée sur le parking de l'ancien Lidl. La SPL sollicite une garantie d'emprunt auprès de la Ville de Dole. Le coût de cette opération est aussi financé par un prêt contracté auprès du Crédit Mutuel. Le montant est de 630 000 euros, la durée de 15 ans et le taux fixé à 1,30 %. L'accord du prêt du Crédit Mutuel est par ailleurs conditionné à une garantie d'emprunt de la Ville de Dole à hauteur de 50 %, soit 315 000 euros.

Il vous est donc proposé d'accorder la garantie de la Ville de Dole à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 630 000 euros à contracter par la SPL Grand Dole Développement auprès du Crédit Mutuel, dont les caractéristiques sont détaillées dans la notice que vous avez eue, et d'autoriser Monsieur le Député-maire à intervenir au contrat de prêt à passer entre l'organisme prêteur et l'emprunteur.

Là aussi, j'avoue que c'est dans un temps record que la SPL a pu installer cette halte-garderie. Si vous pouvez aller la voir, cela vaut quand même le coup, même si l'on fera une belle inauguration. Tout cela a été fait très, très rapidement.

M. le Maire : Merci. En fait, la réception de chantier, je crois, aura lieu le 7 juillet à 9 heures. Tous ceux qui veulent venir à la réception du chantier seront les bienvenus. Je crois que vous avez eu un mail en ce sens.

Y a-t-il des remarques ? Il n'y a pas de remarque. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Qui vote contre ? Je ne participe pas au vote. Il y a donc une unanimité, mais je ne participe pas eu vote en tant que Président de la SPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 8 abstentions, accorde la garantie de la Ville de Dole pour un emprunt à contracter par la SPL Grand Dole Développement 39 pour la construction d'une halte-garderie provisoire.

RAPPORT N° 08 : CONCESSION DE TRAVAUX AVEC LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39 POUR LA RÉALISATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SUR LE COURS CLÉMENCEAU

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Député-maire.

La Ville de Dole a confié à la SPL Grand Dole Développement 39 un mandat pour l'étude et la mise en œuvre du projet de Maison de l'Enfance, ainsi qu'un mandat d'études pour le projet de réaménagement du Cours Clemenceau. Sur la base de ces mandats, la Ville de Dole souhaite désormais confier à la SPL Grand Dole Développement 39 la réalisation et l'exploitation d'un ensemble immobilier situé Cours Clemenceau, dans le cadre d'un contrat de concession de travaux.

Cette concession de travaux entre dans le cadre de l'objet social de la SPL qui a été défini par ses actionnaires et correspond plus précisément à : « la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement ou de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, de locaux commerciaux ou industriels destinés à la vente ou à la location ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- valider le principe de concession de travaux entre la SPL Grand Dole Développement 39 et la Ville de Dole, concernant la réalisation d'un ensemble immobilier sur le Cours Clemenceau à Dole ;

- autoriser Monsieur le Député-maire à engager la négociation avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'établissement de la concession de travaux et à signer ladite concession, ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Des remarques ? Pas de remarques. Je ne participe toujours pas au vote, pour les mêmes raisons que précédemment. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 8 abstentions, approuve la concession de travaux avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour la réalisation d'un ensemble immobilier sur le Cours Clemenceau.

RAPPORT N° 09 : MANDAT CONFIE À LA SPL HELLO DOLE POUR LA GESTION DE LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES ET ÉVÉNEMENTS CULTURELS (SAISON 2017-2018)

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Il vous est proposé de confier un mandat à la SPL HELLO DOLE pour une durée d'un an, pour la gestion de la programmation de la Ville de Dole pour les spectacles et événements culturels de la saison 2017-2018. Cette gestion concernera notamment les spectacles organisés à la Commanderie et les événements tels que Cirque et Fanfares et Pupitres en Liberté.

Il vous est donc proposé d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer ledit mandat et tout document y afférent.

M. le Maire : C'était l'objectif de la création d'HELLO DOLE, en partie, donc nous ne faisons que ce que nous avions prévu de faire. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de question. Je précise que Jean-Pascal FICHÈRE a donné un pouvoir à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, mais, pour le coup, il ne vote pas ce rapport puisqu'il est Président de la SPL HELLO DOLE. Il ne participe donc pas au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 10 abstentions, accorde mandat à la SPL HELLO DOLE pour la gestion de la programmation des spectacles et événements culturels (saison 2017-2018).

RAPPORT N° 10 : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Député-maire.

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1^{er} janvier 2017. La délibération du 18 avril 2014 relative à la détermination des indemnités de fonction ayant été rédigée en précisant la valeur de l'indice brut, il y a donc lieu de la modifier en remplaçant la mention « indice brut 1015 » par la mention « indice brut terminal de la fonction publique ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer aux élus de la Ville de Dole (maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation), à compter du 1er janvier 2017 :
 - o pour le Maire : 80,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - o pour les adjoints : 35,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - o pour les conseillers délégués : 10,36 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- d'attribuer au Maire délégué de Goux une indemnité au taux de 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

M. le Maire : Merci. Je vous rappelle que c'est une délibération que la Préfecture a demandé de prendre dans toutes les communes où le libellé était « indice brut 1015 » et non pas « indice brut terminal de la fonction publique ». Il n'y a pas de changement. Quels sont ceux qui ont des questions ? Monsieur WAMBST.

M. WAMBST : Monsieur le Maire, est-ce que cela fait évoluer la valeur brute de l'indemnité ? C'est juste un petit réajustement à quelques euros près.

M. le Maire : Il y a le réajustement de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

M. WAMBST : Je vous remercie.

M. le Maire : Mais, le Maire étant écrêté, il n'a donc pas d'augmentation puisqu'il ne touche rien.

S'il n'y a pas d'autre remarque, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les indemnités de fonction des élus municipaux.

RAPPORT N° 11 : CRÉATION DE POSTE SUITE À RÉUSSITE À UN CONCOURS

Mme MANGIN : *Considérant la réussite au concours d'attaché territorial d'un agent, il est proposé la création d'un poste correspondant à temps complet. Cet agent assurant la direction du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale, il effectue d'ores et déjà des missions dévolues au cadre d'emplois des attachés territoriaux.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017. L'incidence financière mensuelle estimée est de 304,56 euros.

M. le Maire : *Merci. On félicite Madame PORTA-JOLY pour sa promotion. Quels sont ceux qui ont des questions ? Il n'y a pas de question. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création de poste suite à réussite à un concours.

M. le Maire : *On passe au rapport suivant.*

RAPPORT N° 12 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DE LA VILLE DE DOLE AUPRÈS DE LA COMMUNE DE BIARNE

Mme MANGIN : *La commune de Biarne a fait part d'un besoin temporaire en matière de secrétariat de mairie. Ainsi, la Ville de Dole propose de mettre partiellement à disposition de la commune un adjoint administratif principal de deuxième classe, qui a eu lieu au mois de mars 2017.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention de mise à disposition partielle d'un agent auprès de la commune de Biarne et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer la convention.

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des remarques ou des questions ? Il n'y a pas de question. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. Unanimité.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Dole auprès de la Commune de Biarne.

RAPPORT N° 13 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE DOLE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE ET LA SOCIÉTÉ AMAURY SPORT ORGANISATION (ASO) POUR L'ORGANISATION DU TOUR DE FRANCE 2017

M. GERMOND : *Merci, Monsieur le Député-maire.*

Dans le cadre de l'organisation du départ de la 8^e étape du Tour de France, Dole – Station des Rousses, le 8 juillet 2017, la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doivent délibérer afin de valider la convention qui les lie à la société Amaury Sport Organisation (ASO), organisatrice de l'événement.

Les dispositions de cette convention définissent les obligations réciproques des parties et répartissent la participation financière des collectivités de la façon suivante :

- Ville de Dole : 43 000 euros ;
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole : 22 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention entre la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société Amaury Sport Organisation concernant l'organisation du Tour de France 2017 et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer la convention, ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : *Merci. Vous avez des remarques ? Il n'y a pas de remarque. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention entre la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société Amaury Sport Organisation (ASO) pour l'organisation du Tour de France 2017.

M. le Maire : Je profite de cet instant pour vous dire deux choses.

La première, c'est que je remercie vraiment tous les services et les bénévoles qui se sont mobilisés et qui se mobilisent pour faire de cette étape une belle fête du sport et de la communication pour la Ville.

Deuxièmement, certains nous demandent le tracé. Il a été donné plusieurs fois. Je rappelle que le tracé par de l'avenue de l'Art et, évidemment, il y aura un certain nombre de routes qui seront bloquées le matin. Donc, pour toutes celles et ceux qui souhaiteraient venir – je ne parle pas de ceux qui sont dans le centre-Ville, ils ont intérêt à venir à pied –, mais je conseille vraiment de venir soit par le côté Rochefort, soit par le côté nord de la Ville ou, éventuellement, de s'arrêter sur le cours Clemenceau, dans la mesure où il y a de la place, sur le parking de la gare, sur le parking de la Rotonde. Le samedi matin, il y a un petit peu moins de voitures au parking de la Rotonde. Ne conseillez pas aux gens de venir par le secteur de Parcey, Choisey non plus, c'est un peu difficile, mais de venir plutôt par le Nord et par l'Est.

Justine GRUET : Je souhaitais remercier aussi l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) Saint-Joseph avec qui on a pu mettre en place un partenariat pour que les seniors des EHPAD de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole puissent assister au passage du Tour de France, étant donné que ça passe devant leur établissement. Il y aura une zone pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) où ils pourront boire de l'eau fraîche et rester au frais s'il fait frais ou se mettre à l'abri s'il ne fait pas beau. Des animations seront faites pour le passage de la caravane et des cyclistes et il me semblait important que nos seniors puissent participer en toute sécurité.

M. le Maire : C'est une excellente initiative, et cela permettra aux plus anciens Dolois de se rappeler des Tours de France d'antan, puisque le Tour de France a 101 ans, je crois.

M. GERMOND : Il en a 104, je crois.

M. le Maire : Il y a eu des arrêts pendant la guerre, je ne sais plus si c'est 104 ans et 101 Tours de France. C'est la troisième année que c'est le 101^e. En tous les cas, vous êtes tous invités, évidemment, au départ.

Une petite information : il y aura l'apéritif offert par la Ville, après, à midi et demi, place du 8 mai, et puis il y aura un écran géant, place du 8 mai, de manière à pouvoir suivre l'ensemble de l'étape pour ceux qui le souhaitent. Mais, pour la première année – ce n'est pas la première fois à Dole – où l'étape sera retransmise en direct depuis le départ jusqu'à l'arrivée. Avant, il y avait une heure quasiment, où il n'y avait pas de retransmission en direct, aux alentours de midi et demi, et, là, ce sera le cas sur toutes les chaînes de télévision.

Merci, Daniel, de t'en être occupé. Merci aux services. Alors, on va revoter, avec plaisir. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention entre la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société Amaury Sport Organisation (ASO) pour l'organisation du Tour de France 2017.

RAPPORT N° 14 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ POUR LA MISE EN PLACE ET LA RÉFECTION DE PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE RÉGIONALE

M. CUINET : La Ville de Dole souhaite installer un panneau de signalétique régionale devant la maison d'enfance de l'écrivain Marcel Aymé. À ce titre, la Ville souhaite solliciter la Région Bourgogne Franche-Comté pour obtenir une subvention à hauteur de 80 % du coût de réalisation et de pose, soit un montant de 787,56 euros.

Par ailleurs, trois panneaux de signalétique régionale du patrimoine sont abîmés et nécessitent une réfection. Pour la réfection de ces trois panneaux, la Ville de Dole souhaite solliciter également la Région Bourgogne Franche-Comté pour obtenir une subvention à hauteur de 80 % du coût des travaux, soit un montant de 2 081,65 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour la mise en place et la réfection de panneaux de signalétique régionale ;

- d'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés ;
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ? On est d'accord de demander une subvention sur ce dossier. Personne n'est contre. Personne ne s'abstient. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté pour la mise en place et la réfection de panneaux de signalétique régionale.

RAPPORT N° 15 : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE JULES ADLER

Mme DEMORTIER : Merci, Monsieur le Député-maire.

La Ville de Dole souhaite procéder à l'acquisition d'une œuvre du peintre Jules Adler intitulée Portrait du peintre Clément Hyacinthe Brun à son chevalet - Peinture à l'huile de 1885.

Le coût de cette opération est estimé à 6 500 euros TTC et sera financé pour partie par l'État et la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM), soit :

- L'État : 1 950 euros, soit 30 % ;
- La Région : 1 950 euros, soit 30 %.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet l'aide de la Direction régionale des Affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté et de la Région Bourgogne Franche-Comté aux taux les plus élevés, d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Merci, Catherine. Pour être clair, on demande une subvention, mais on décide d'acheter aussi. On ne va passer deux fois cette délibération. Y a-t-il des remarques ? Je vous rappelle que l'exposition Adler sera cet automne, c'est une belle exposition. S'il n'y a pas de remarque, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Donc, on a un petit peu modifié en : « pour solliciter les aides et pour acquérir ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'une œuvre de Jules Adler.

RAPPORT N° 16 : CAMPAGNE DE CONSERVATION/RESTAURATION PRÉVENTIVE 2017

Mme DEMORTIER : La Ville de Dole souhaite achever sa campagne de conservation préventive sur les collections du Musée des Beaux-arts de Dole entamée en 2004.

Le coût de cette opération est estimé à 8 850 euros hors taxes, avec un financement de la Direction régionale des Affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 3 097 euros, soit 35 % du coût total.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet l'aide de la Direction régionale des Affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté au taux le plus élevé et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : OK, donc demande d'aide et engagement de cette restauration des collections. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre ? Des élus qui s'abstiennent ? Je vous remercie. Unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la campagne de conservation/restauration préventive 2017.

RAPPORT N° 17 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL – MUSIQUE ET DANSE - DE DOLE POUR L'ANNÉE 2017

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Député-maire.

Le Conservatoire de Dole compte à ce jour 712 élèves et développe des partenariats avec l'Éducation nationale. Il engage également une politique d'accueil d'artistes au bénéfice des enseignants et élèves de l'ensemble du département. Il coordonne et accueille aussi les examens départementaux (attestation initiale en Formation musicale et instrument, notamment).

Le Budget primitif du Conservatoire pour l'année 2017 est le suivant :

- Dépenses : 1 818 564 euros ;
- Recettes : 1 818 564 euros, dont 82 500 euros de subvention de l'État et 110 460 euros de subvention du Conseil Départemental du Jura.

Il est alors proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel du Conservatoire de Dole pour l'année 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter, pour le fonctionnement pédagogique et administratif du Conservatoire et pour le maintien et le développement de ses enseignements et activités dans un rayonnement départemental, une aide de l'État et du Conseil Départemental du Jura aux montants les plus élevés ;
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. GAGNOUX : Comme c'est dans la notice, dans les aides de la Ville et du Département, je voudrais simplement féliciter le collège de l'Arc et les classes CHAM (Classes à Horaires Aménagés) qui font chaque année un spectacle, et un certain nombre d'entre nous se sont rendus à ce spectacle qui portait, cette année, sur la libération de Dole. C'est toujours de très grande qualité et je crois que cette délibération permet les crédits nécessaires au fonctionnement de ces classes à horaires aménagés. Nous pouvons tous nous féliciter de la qualité du spectacle rendu par les élèves du collège de l'Arc en partenariat avec la Ville de Dole et le Conservatoire, notamment.

M. le Maire : Merci de ces précisions. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. WAMBST : C'est une question, Monsieur le Maire, par rapport aux aides spécifiques du Conseil Départemental, sur l'aide spécifique de 70 000 euros. Est-ce une aide spécifique, mais régulière, ou est-ce une aide ponctuelle sur un projet occasionnel, temporaire ?

M. le Maire : On va laisser le conseiller départemental répondre.

M. GAGNOUX : C'est simplement une différenciation dans les types de subventions possibles qui fait que l'on est à 110 000 euros, ce n'est pas une aide spécifique, exceptionnelle, pour cette année. Cela fait partie des dispositifs du Département qui font qu'environ, chaque année, il y a un peu plus de 100 000 euros dédiés sur le Conservatoire.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y a pas d'autre remarque, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les demandes de subventions pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement départemental – Musique et Danse – de Dole pour l'année 2017.

RAPPORT N° 18 : PARTENARIAT ENTRE CONSERVATOIRES POUR L'ORGANISATION EN COMMUN DE L'UNITÉ DE VALEUR (UV) DOMINANTE DU DIPLÔME D'ÉTUDES MUSICALES (DEM) 2017

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Député-maire.

Le Conservatoire à Rayonnement régional de Besançon est missionné par la DRAC pour organiser les épreuves d'entrée et de sortie du 3^e cycle d'orientation professionnelle, pour l'UV dominante (instrument, voix) du Diplôme d'Études musicales. Il s'agit donc de fixer par convention les modalités d'organisation communes de ces épreuves, pour l'ensemble des élèves des conservatoires agréés de Franche-Comté. Chaque année, des élèves du Conservatoire à Rayonnement départemental de Dole sont concernés par ces épreuves.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention entre le Conservatoire de la Ville de Dole, le Conservatoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Conservatoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort et le Conservatoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer les actes administratifs et budgétaires qui en découlent.

M. le Maire : Je n'ai qu'une petite remarque. Je ne voudrais pas taquiner le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui n'est plus là, mais des Vice-Présidents et des Vice-Présidentes sont là. Je constate que sur Besançon, sur Belfort et sur Montbéliard, ce sont les agglomérations qui ont pris en charge les conservatoires. Je rappelle que, tout à l'heure, on a voté un budget de 1,8 million d'euros, dont 1,4 million d'euros issus de la Ville. Sur les 712 élèves – on ne va pas demander, parce que je ne

voudrais pas qu'il y ait un problème avec les parents - beaucoup d'élèves sont issus de communes qui ne sont pas de Dole. C'est quand même un vrai effort de la Ville de Dole en termes de culture, mais aussi en termes d'aménagement du territoire et de culture pour tous, y compris des communes qui sont riveraines.

Bien, s'il n'y a pas d'autre remarque, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le partenariat entre Conservatoires pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Études musicales (DEM) 2017.

RAPPORT N° 19 : SUBVENTION À LA RÉGIE DE QUARTIER DES MESNILS-PASTEUR POUR L'ACTION « UN FRUIT POUR LA RÉCRÉ »

Mme CUSSEY : Merci, Monsieur le Député-maire.

L'action « Un fruit pour la récré » est un dispositif européen qui a pour objectif, via la dégustation de fruits frais sur le temps scolaire, de favoriser de bonnes habitudes alimentaires auprès des enfants. La distribution de fruits est accompagnée d'une animation pédagogique visant à accroître la connaissance des enfants sur leur alimentation. Depuis 2012, ce projet est porté par la Régie de quartier des Mesnills-Pasteur. Au vu du succès et de l'impact très positif du programme pour sensibiliser les jeunes au « bien manger, bien bouger », il est proposé de reconduire cette action dans les écoles du Poiset et de Rochebelle (254 élèves sont concernés) de septembre à décembre 2017. Les actions se poursuivent également dans les écoles des Sorbiers et Georges Sand des Mesnills-Pasteur (260 élèves) sur un financement au titre du Contrat de Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 803 euros à la Régie de quartier des Mesnills-Pasteur, qui servira à financer le temps de travail des animateurs, le suivi technique et administratif de l'action, et les achats du programme « Un fruit pour la récré » dans les écoles de Rochebelle et du Poiset. Merci.

M. le Maire : Merci. Effectivement, c'est une excellente action, qui fait de la prévention. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Quels sont ceux qui votent contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la subvention à la régie de quartier des Mesnills-Pasteur pour l'action « Un fruit pour la récré ».

RAPPORT N° 20 : ACQUISITION DE TERRAIN À MONSIEUR BASTIANI

M. KAYI : Merci, Monsieur le Député-maire.

Afin d'étendre la maîtrise foncière de la Ville au lieu-dit la Faulx, vaste zone à urbaniser située au nord du cimetière Nord où a été créé le lotissement communal la Faulx, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition à Monsieur BASTIANI de 3 parcelles couvrant 5 366 mètres carrés classés en zone 1AU du PLU, moyennant le prix de 59 026 euros, d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire : Merci, Sevin. On conforte donc le tènement de la propriété de Dole au nord du cimetière, juste à côté du bâtiment d'Etape pour les projets futurs, dont on évoquera les sujets quand ils seront prêts.

M. KAYI : Ils sont très importants, très intéressants aussi, pour faire quelques aménagements ultérieurs, parce que le prix est très, très, très modeste pour acquérir cela.

M. le Maire : Oui, c'est une bonne acquisition. Merci. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a pas de remarque, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. L'acquisition est validée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de terrain à Monsieur BASTIANI.

RAPPORT N° 21 : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – RUE RENORBERT NÉLATON
RAPPORT N° 22 : ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE MADAME COLLIEUX ET LA VILLE DE DOLE

Les rapports 21 et 22 sont présentés conjointement.

M. KAYI : Afin de régulariser l'alignement de la voie publique au droit d'une propriété sise à l'angle des rues du Boichot et Nélaton, il convient de procéder, avec le propriétaire riverain, à un échange de parcelles de surfaces équivalentes, l'une provenant de la propriété frappée d'alignement, l'autre du déclassement du domaine public d'une partie de la rue Nélaton.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le déclassement du domaine public d'une parcelle de 1 mètre carré dépendant de la rue Nélaton et sa cession au profit de Madame COLLIEUX, d'approuver l'acquisition à Madame COLLIEUX d'une parcelle de 1 mètre carré issue de sa propriété, d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer l'acte d'échange sans soulte à intervenir.

M. le Maire : Il s'agissait des rapports 21 et 22. Merci. On ne peut pas dire que l'on n'essaie pas d'arranger les choses, parce que c'est beaucoup d'énergie pour 1 mètre carré, pour quelqu'un qui voulait respecter le mur qui était rond devant chez lui et non pas un mur octogonal.

M. KAYI : C'est 1 mètre carré, mais c'est important pour la circulation.

M. le Maire : Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vous remercie. Je remercie tous les services qui ont travaillé sur le sujet. Ça n'a pas été une petite affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le déclassement du domaine public – rue Renorbert Nélaton et l'échange de terrains entre Madame COLLIEUX et la Ville de Dole.

RAPPORT N° 23 : CONVENTION ENTRE LA SARL DE SY IMMOBILIER ET CONSTRUCTION ET LA VILLE DE DOLE

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Député-maire.

Cela concerne Jacques DE SY, qui représente la SARL DE SY Immobilier et Construction. Il a déposé en mairie une demande de permis d'aménager portant sur la création d'un lotissement sur un terrain d'environ 8 260 mètres carrés. Il baptise cette opération L'Orée du Bois. Ce lotissement sera desservi par une voie nouvelle débouchant rue du Loup et comportera neuf lots dont la superficie varie de 635 à 840 mètres carrés. Le lotisseur se propose de céder à la Commune la voie interne de son programme immobilier à l'issue des travaux d'aménagement. Une convention de transfert a été établie à cet effet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention entre la SARL DE SY et la Ville de Dole et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer la convention ;
- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des équipements communs du lotissement sous réserve du respect par le lotisseur des clauses de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer l'acte à intervenir, et de s'engager à classer la nouvelle voie dans le domaine public communal dès que son assiette aura été acquise par la collectivité.

M. le Maire : Merci. Donc, on la baptisera une autre fois, parce que l'on souhaitait déjà prendre la délibération et il y aura plusieurs lieux à baptiser plus tard. C'est la politique que l'on souhaite mener. On l'a dit clairement, sur la Ville, c'est-à-dire que l'on peut reprendre les voiries des lotissements, mais à condition qu'elles répondent parfaitement au cahier des charges des services techniques. C'est pour éviter que, dans quelques années, les riverains voyant des nids-de-poule dans leur cour nous disent « comment cela se fait-il ? Vous n'intervenez pas chez nous » et que nous leur répondions, d'une manière invariable : « Parce que ce n'est pas chez nous, c'est chez vous, vous êtes en copropriété ». Donc il y a ces imbroglios juridiques que l'on est en train de lever les uns après les autres, mais vous savez que, après, quand le chemin est en copropriété, un certain nombre de copropriétaires refusent de céder le chemin parce qu'ils pensent que c'est lotissement privé. Ils ont peur qu'un jour, il y ait des extensions ou je ne sais pas quoi. Donc, il y a vraiment des problèmes et je pense qu'il faut vraiment régler ces problèmes très en amont, c'est-à-dire au moment de la mise en place de l'autorisation de lotir et du lotissement. Voilà ce que l'on fait. Y a-t-il des remarques ?

M. WAMBST : J'avais une remarque sous forme de question en fait, parce qu'il me semble que la circulation rue du Loup et la sortie sur l'avenue n'étaient déjà pas très simples. En ajoutant un lotissement de quelques lots, là, qui auront une voie débouchant rue du Loup, il faudra être très attentif à la circulation et à la façon dont la cohabitation va se faire entre les différents riverains, il me semble.

M. le Maire : Oui. On a des spécialistes de la rue du Loup, ici. Je ne sais pas, c'est une rue que l'on a reprise il y a deux ans et demi ou trois ans, à peu près. C'est la rue qui sort vers chez Joël Césari, la Chaumière. Il me semble que cela ne sort pas trop mal. Après, il y a une dizaine de lots supplémentaires, donc il est vrai que cela fait un petit trafic de plus, mais ce n'est quand même pas un trafic important. Catherine, est-ce que tu veux dire quelque chose ?

Mme DEMORTIER : *Quand on sort de la rue du Loup, il y a des places de parking qui sont devant le restaurant la Chaumière, et il est vrai que cela gêne la visibilité quand on sort de la rue. Donc, certains riverains avaient demandé si l'on ne pouvait pas aménager pour permettre plus de visibilité quand on sort.*

M. le Maire : *Oui, on peut effectivement envisager d'avoir une sécurisation sur la sortie de l'avenue du Maréchal Juin, mais, aujourd'hui, je ne pense pas qu'il y ait un problème de sortie. Il y a un problème peut-être de sécurisation plus forte, mais qui existe déjà.*

M. JABOVISTE : *En fait, la rue du Loup, au niveau de la voirie, elle a été faite à moitié et la seconde moitié, pour l'instant, n'est pas budgétée. Donc, soit on la fera l'année prochaine, soit en 2019. L'idée est quand même de traiter aussi la sortie de la rue du Loup. On a déjà entamé des réflexions avec les services techniques pour favoriser les tourne-à-gauche et sécuriser, comme disait Monsieur le Député-maire, le secteur, parce qu'il y a aussi la rue qui mène à Crissey, qui est juste à côté. On a des conflits de circulation qu'il faudra traiter, mais on les traitera en même temps que la deuxième partie de la rue du Loup, en fait. L'idée c'est que l'on a aussi l'emplacement pour faire des points d'apport volontaire à côté de la Chaumière. C'est prévu, on va regarder tout cela.*

M. le Maire : *Bien. On a la réponse. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y a pas d'autre remarque, quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention ente la SARL DE SY Immobilier et Construction et la Ville de Dole.

RAPPORT N° 24 : CONVENTION ENTRE LA SCI LES BEAUX ARES ET LA VILLE DE DOLE

M. JABOVISTE : *Je continue. C'est la même opération, mais cela se situe vers la rue du Bizard.*

C'est Monsieur Serge ROUX, qui représente la SCI Les Beaux Ares, qui, lui aussi, a fait une demande de permis d'aménager portant sur la création d'un lotissement sur un terrain d'environ 8 000 mètres carrés. Cette opération, appelée Le Clos de Valcombe, sera desservie par une voie nouvelle débouchant rue du Bizard donc et comportera six lots dont la superficie varie de 1 050 à 1 220 mètres carrés. Le lotisseur se propose aussi de céder à la Commune la voie interne de son programme immobilier à l'issue des travaux d'aménagement. Une convention de transfert a été établie à cet effet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le projet de convention entre la SCI Les Beaux Ares et la Ville de Dole et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer la convention ;*
- *d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des équipements communs du lotissement comme précédemment ;*
- *de s'engager à classer la nouvelle voie dans le domaine public communal dès que son assiette aura été acquise par la collectivité.*

M. le Maire : *Ce sont donc six parcelles sur ce lotissement, qui sort rue du Bizard. L'histoire ne dit pas s'il y a 1 bel are et plus de 100 mètres carrés. Y a-t-il des remarques ? C'est le même dossier. Il n'y a pas de remarques. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Merci.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention ente la SCI Les Beaux Ares et la Ville de Dole.

RAPPORT N° 25 : CESSION DE TERRAIN À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE – ZONE D'ACTIVITÉS DES GRANDES ÉPENOTTES

M. JABOVISTE : *Merci, Monsieur le Député-maire.*

C'est une réponse assez simple à une application de la loi NOTRe, puisque les zones d'activités sont désormais de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Alors, l'Établissement Public Éducatif et Social (ETAPES) prévoit la construction d'un foyer d'hébergement sur un terrain dépendant de la zone d'activités des Grandes Épenottes, qui nous appartient.

L'application de la loi NOTRe fait que nous devons vendre par la Ville le terrain à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de façon à ce que l'ETAPES puisse faire son projet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de la parcelle cadastrée AL 355 de 70 ares et 97 centiares moyennant le prix de 267 556,90 euros, et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer l'acte de vente à intervenir.

M. le Maire : Des questions ? Le passage par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est purement formel, puisqu'en fait, on ne peut plus céder au niveau de la Ville. Il faut que ce soit la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui cède. Pas de remarque. Je ne participe pas au vote en tant que Président d'ETAPES. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – Zone d'activités des Grandes Épenottes.

RAPPORT N° 26 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

M. GAGNOUX : Merci, Monsieur le Député-maire.

Il s'agit de prendre acte des orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), qui a été présenté au Conseil d'Agglomération lundi soir dernier. Chacun sait que le PLUi prescrit le 15 décembre 2015 est le document stratégique qui traduit l'expression du projet de politique d'aménagement et de développement durable du territoire de la Communauté d'Agglomération. Ce projet définit également les orientations générales, mais fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il est fixé dans ce PADD un certain nombre d'objectifs, qui sont les suivants :

- premièrement, l'ambition de faire jouer pleinement à Dole son rôle de Ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie ;
- deuxièmement, concilier vie en Ville et vie dans les villages au sein d'une armature solidaire ;
- troisièmement, de faire du bien-vivre un vecteur de développement.

Il est donc proposé à notre Conseil Municipal de prendre acte de ces orientations.

M. le Maire : Bon, il est 20 heures 39. C'est presque un rapport qui mériterait une soirée complète, mais...

M. WAMBST : Oui, justement. Je m'apprêtais à vous dire que j'étais prêt à voter pour, mais comme on ne vote pas, c'est juste de prendre acte. Sur le fond, je trouve ce type de document intéressant, parce qu'on a à prendre une multitude de décisions, relatives à la gestion ordinaire de la collectivité. D'avoir, par moment, des documents structurants, ou des choses qui sont des référentiels stratégiques à long terme, communs à Dole et aux autres communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, est à mon sens une démarche intéressante, intellectuellement fondée, et qui porte sur des fondamentaux que je trouve positifs. Donc, j'adhère tout à fait à ce projet. On voit bien comment le comportement de nos concitoyens, au fil des ans, a changé, par rapport à la circulation, à la nourriture, aux énergies, etc. Et il serait effectivement incohérent de ne pas intégrer cela dans la réflexion de l'aménagement à long terme. C'est donc un document référentiel, on va dire, qui me semble bien fait, même s'il est très généraliste dans sa formulation. Évidemment, j'en prends acte positivement, et j'aurais été prêt à voter pour si on avait voté.

M. le Maire : Je vous remercie de cette prise d'acte positive. Je dirai peut-être deux mots. Il faut bien que l'on comprenne que le document d'urbanisme, le PLUi, qui va gérer pendant des décennies 47 communes d'un territoire - dont l'agglomération de Dole - est issu d'une réflexion, dont les orientations sont validées ce soir. En fait, ce qu'on est en train de valider, c'est quand même quelque chose d'important.

Alors, je vais vous rappeler plusieurs choses, que vous m'avez entendu dire bien des fois, mais c'est à cet instant qu'il faut les rappeler, au moment de la délibération. La Ville de Dole a comme objectif de ne pas concourir à une course à la population. Ce n'est pas notre objectif. Notre objectif est la densification du centre-Ville. Notre objectif est le fait qu'il y a un équilibre territorial entre la Ville de Dole et les 46 autres communes de notre territoire, et que notre territoire s'enrichit aussi d'une ruralité qui est forte. Donc, nous avons accepté dans les derniers rapports un certain nombre de lotissements. Il y en aura d'autres. Il n'y a pas de souci là-dessus. On va continuer à développer la Ville et il y aura d'autres opérations. Mais ce qui nous guide n'est pas la course au nombre d'habitants. Ce qui nous guide, c'est effectivement la qualité de l'organisation de la construction, la qualité de l'organisation des déplacements de la Ville et de tout le territoire. Je voudrais donc le rappeler, pour que ce soit bien clair.

Je voudrais aussi rappeler que nous avons considéré que ce que l'on a appelé très longtemps « la déviation de Dole » devait, petit à petit, devenir le boulevard périphérique de Dole. Alors, quand on dit ça, cela ne change rien. Cela veut dire quand même qu'aujourd'hui, nous n'avons pas la possibilité pour des rues comme Landon, à divers endroits, de pouvoir rentrer sur cette déviation. À terme, il faut qu'on bloque les terrains nécessaires, pour faire en sorte - alors pas dans ce mandat, c'est sûr, peut-être même

pas dans le prochain - que nos successeurs, dans les années ou les décennies qui viennent, puissent trouver les moyens de pouvoir avoir un aménagement du territoire qui permette de faire une vraie artère de communication de cette déviation.

Il faut aussi que l'on préserve un certain nombre de terrains, notamment avec une qualité environnementale marquée. Je pense à la prairie vers le pont Saint-Martin, qui était tout urbanisable, et que, demain, il faudra préserver en partie.

Donc, je pense qu'il y a effectivement des éléments importants. Il faut que l'on trouve les moyens d'une meilleure mobilité. Je dois vous dire que j'ai été averti que la région de Franche-Comté avait accepté, a priori sous l'initiative de la Présidente, mais avec les voix des Dolois, de tous les Dolois, de travailler sur l'aéroport de Dole. Je pense qu'il est important que l'on puisse avoir ce lien entre l'aéroport, la gare TGV, donc toute cette intermodalité, toute la réflexion qu'on doit avoir avec les sorties autoroutières. On peut le dire, j'ai rencontré le directeur de Réseau SNCF cette semaine ou la semaine dernière. Il nous a confirmé que la ligne de la branche sud était tombée en désuétude. Enfin, elle est remise pour réflexion après 2050. Ce qui nous importe, c'est effectivement, dans cette réflexion, que l'on puisse avoir ce qu'on appelait « la branche ouest », c'est-à-dire plus généralement le Dijon-Montbard, qu'il soit modernisé pour gagner quelques minutes de TGV sur le secteur de Dole, et que l'on modernise aussi le Paris-Lausanne. Ce sont donc de grandes infrastructures.

Je pense aussi qu'il faut veiller à ce que l'agriculture reste présente, et pas qu'une forme d'agriculture, mais toute l'agriculture, et l'agriculture de production.

Sur tout cela, il faut qu'on aille dans le bon sens. Je voudrais le dire clairement à ceux qui seront en charge de rédiger définitivement le PLUi. À titre personnel - et j'espère le plus nombreux possible -, je ne voterai jamais des textes qui nous contraignent davantage et qui surtransposent des normes. À un moment donné, il faut que l'on soit clair. À force d'avoir mis des normes dans un certain nombre de documents, aujourd'hui, on est en difficulté de pouvoir répondre, enfin d'être pragmatique. Je crois que les élus sont responsables. On a un élu qui est en charge de l'urbanisme. On a des élus qui sont en charge de différentes missions. Très clairement, il ne faut pas que l'on soit contraint par des documents d'il y a 20 ans, et il ne faut pas que l'on contraigne pour les prochaines décennies des gens qui auront toute la légitimité de prendre les décisions qui devront être prises.

Il me semble essentiel de rappeler à ceux qui seront les rédacteurs - puisque le PLUi, c'est un accord entre l'État et la collectivité locale - que nous ne sommes pas favorables à une surtransposition de normes et à un excès de normes sur ces dossiers.

M. KAYI : *Merci. Je vais dire quelques mots sur l'urbanisme. Parce que l'urbanisme, c'est comme un corps humain. On ne peut pas regarder une partie du corps humain. C'est pour cela qu'il y a l'urbanisme de la rue, de quartier, de la Ville, des zones, des départements, des régions, même au-delà. Urbain, ce n'est pas seulement un projet, un plan physique, c'est aussi social, économique et culturel. On peut regarder cela tous ensemble. Cela veut dire qu'on ne peut pas voir une partie, une région, un département, qui est socialement, économiquement un peu mieux placé que l'autre côté. C'est très important. La rue, le quartier, le centre-Ville, la zone, le département et la région ; culturel, social, économique, mais écologique. Merci.*

M. le Maire : *Merci. Tu as évoqué les zones. Je rappelle effectivement que notre position est très claire sur les zones commerciales. On ne souhaite pas que, dans le nouveau document, il y ait 1 mètre carré de plus de zone commerciale. C'est aussi une volonté très forte de la part de la collectivité. On pourrait d'ailleurs être tous d'accord si vous le souhaitez sur le sujet, parce que, effectivement, on ne peut pas à la fois tenter de pousser le commerce de centre-Ville et laisser les zones commerciales s'agrandir encore, alors qu'on en a un certain nombre.*

D'autres remarques ? S'il n'y a pas d'autres remarques, comme on prend acte, il n'y a même pas besoin de voter. Vous avez donc pris acte de ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

M. le Maire : *C'est compliqué. C'est un peu difficile de faire des réunions pendant des après-midi avec des grands spécialistes, mais j'invite quand même à participer le maximum d'entre vous si vous pouvez, parce que, derrière, cela va se traduire concrètement par un règlement qui, je vous le rappelle, sera en place pour des décennies. Bien, on ne pouvait pas faire moins sur ce document.*

RAPPORT N° 27 : MODIFICATION ET EXONÉRATIONS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

M. GAGNOUX : Bien, en application du Code général des Collectivités territoriales, la commune de Dole a institué la Taxe locale sur la Publicité extérieure (TLPE).

Les tarifs de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Les montants maximaux de base pour les communes de moins de 50 000 habitants s'élèvent pour 2018 à 15,50 euros par mètres carrés et par an.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la TLPE comme suit, c'est-à-dire le tableau qui vous est donné en fonction de la superficie, entre inférieure ou égale à 12 mètres carrés, jusqu'à supérieure à 50 mètres carrés, où on sera à 93 euros pour les dispositifs publicitaires et préenseignes. Il n'y a donc pas de changement, simplement l'application pour cette année.

Donc, le Conseil Municipal propose de modifier les tarifs, de ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs, et d'exonérer totalement les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux, en application du Code général des Collectivités territoriales.

M. le Maire : Pour être précis et clair, la modification consiste en une augmentation de 0 %, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de changement. On garde donc les mêmes tarifs que l'année dernière. Pas de remarques. Oui ?

M. WAMBST : J'ai une question, désolé. Que je comprenne bien, on raisonne au mètre carré. Est-ce que c'est l'unité de panneau, par exemple un 4x3, égale 12 mètres carrés, ou est-ce qu'on considère que, sur le parking d'un supermarché, par exemple, chaque caddie ayant un panneau d'information publicitaire de, allez, 40x60, fois 400 caddies égale X mètres carrés ? Vous voyez ce que je veux dire. Comme là, on est sur une logique progressive, il y a des 50 mètres carrés, plus de 50 mètres carrés. Donc, je me dis, 50 mètres carrés, je ne connais pas de panneau ou de publicité ayant actuellement 50 mètres carrés sur le territoire. Donc, je voulais voir quelle était, comment dire, l'appréhension réelle de la chose.

M. le Maire : Non, clairement, on ne prend pas les caddies. Il s'agit vraiment des mètres carrés qui sont sur chacun des panneaux. Après, si vous avez plusieurs panneaux, vous multipliez par autant. Mais on est sur des mètres carrés individuels par panneau.

D'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, est-ce qu'il y a des gens qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification et les exonérations de la Taxe locale sur la Publicité extérieure.

RAPPORT N° 28 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2017-2020 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU JURA

Mme GRUET : Merci, Monsieur le Député-maire.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence Petite Enfance et de la gestion des structures d'accueil de jeunes enfants, la Ville de Dole bénéficie du versement des aides de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura. Pour ce faire, la CAF du Jura et la Ville de Dole sont signataires de conventions de partenariat qu'il convient de renouveler pour la période 2017-2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets de conventions d'objectifs et de financement 2017-2020 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et la Ville de Dole, et d'autoriser Monsieur le Député-maire à les signer ainsi que les avenants éventuels qui s'y rattachent.

M. le Maire : Merci. Pas de remarques particulières. Vous êtes tous très contents d'avoir une politique de la Petite Enfance qui marche bien. Je voudrais simplement remercier les élus et les services qui ont travaillé le premier Salon Petite Enfance. Alors, nous avons eu l'avantage d'être nommés, si j'ose dire, sur un label, Madame JEANNET.

Mme JEANNET : Alors, c'est un label que nous devrions obtenir au mois de novembre sur la bienveillance éducative. Dole serait reconnue comme une Ville bienveillante vis-à-vis de ses petits, qu'elle prend en charge dans ses crèches, entre autres.

M. le Maire : Je crois savoir que l'on est l'une des toutes premières de France à l'avoir. On est même passé devant des Villes beaucoup plus grandes. En tous cas, félicitations, parce que le Salon a été très suivi. Il y a eu beaucoup de monde et c'était très haut niveau, avec un certain nombre de spécialistes, non pas nationaux, mais quasiment mondiaux, puisqu'il y avait des Québécois, sur le sujet.

Bien, on a peut-être un peu dérivé, mais est-ce qu'il y a des questions sur le conventionnement avec la CAF? S'il n'y a pas de questions, quels sont ceux qui sont contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les conventions de partenariat 2017-2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura.

RAPPORT N° 29 : FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Mme JEANNET : *Oui, merci.*

Donc, le Code de l'Éducation indique que : « Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

En application de cette disposition, un accord de réciprocité a été conclu avec certaines communes voisines, posant le principe d'une facturation à 45 % du coût réel.

Les communes concernées par cet accord sont Jouhe, Foucherans, Rochefort-sur-Nenon, Sampans, Brevans, et Champvans.

Il vous est donc proposé ce soir de retenir les montants suivants, pour la facturation aux six communes précitées et pour toute autre commune appliquant à Dole une réciprocité à 45 % du coût réel :

- 567 euros pour les enfants en maternelle ;
- Et 244 euros pour les enfants en élémentaire.

M. le Maire : *Bien. Y a-t-il des remarques? Monsieur WAMBST.*

M. WAMBST : *Ma remarque est en fait sur un sujet collatéral. Il est en lien avec l'évaluation qui est faite du prix d'un élève en élémentaire public, qui est là de 543 euros. Donc ce prix varie, j'imagine, chaque année en fonction du nombre d'élèves présents en primaire, puisqu'on divise par le coût général. Ma question est en lien avec la convention qui a été signée avec l'association ADEGE, l'association de gestion d'écoles privées. À un moment donné, cela remonte à quelques années, il y a eu conflit, du fait que nous estimions à l'époque que le prix était de l'ordre de 640 euros, le prix par élève, ce qui ne convenait pas à cette association, qui a mené des actions diverses, ce qui vous a conduit à signer une convention qui portait le prix unitaire peut-être à 780 euros ou 770 euros. Et c'est une convention, je crois, triennale. Ce qui fait que, on constate dans la gestion publique que le prix d'un élève en primaire coûte 543 euros en l'occurrence. Lorsqu'on le facture à une commune extérieure, le prix de base, alors que la convention avec l'école privée, et donc son association de gestion ADEGE, le pose à 700 et quelques. Donc il y a une distorsion qu'il serait peut-être prudent de ne pas reconduire une convention triennale aussi haute, puisqu'on finit par payer l'élève primaire scolarisé dans une école privée bien plus cher qu'un élève du public.*

M. le Maire : *On ne peut pas comparer, puisque c'est un prix réel. C'est le tarif, soit l'ensemble des charges divisé par le nombre d'élèves. En fait, quand on regarde, c'est très encadré, et ceux qui ne seraient pas satisfaits de ce prix pourraient aller au Tribunal administratif pour demander à ce qu'il soit révisé, parce qu'il y a effectivement une petite différence. Mais si on mettait plus cher pour ces communes précitées, ils pourraient dire : « On n'est pas d'accord avec le tarif que vous nous proposez, donc on peut aller au Tribunal administratif. » À l'inverse, jusqu'à présent, on donnait moins à l'enseignement privé, alors qu'ils ont un coût qu'ils peuvent justifier. On n'est pas partis sur une négociation de bouts de ficelle, mais c'était un coût extrêmement précis. Eh bien, si on donne moins à l'enseignement privé, ils peuvent aussi demander une révision par le Tribunal administratif. Donc, il nous avait semblé qu'on avait passé beaucoup de temps, et les services avaient passé beaucoup de temps pour vérifier, organiser tout ce coût, et qu'en fait, on avait plutôt intérêt à avoir une validation trisannuelle pour éviter de prendre trop de temps. Je peux vous affirmer qu'en plus, la validation sur laquelle on était tombés est en dessous du coût que, probablement, on aurait payé s'il y avait eu une action juridique. Donc, je crois que l'on a préservé les intérêts de la commune, d'une part, et assumé le coût moyen des gamins qui nous revenait dans les deux cas.*

Vous avez raison, mais on peut aller voir dans d'autres communes et ce sera d'autres prix. Ce sont des élèves du privé de Dole. Les élèves du privé qui seront dans une commune distante de 20 kilomètres, ce sera différent, parce que les charges de personnel seront différentes. Si vous ajoutez des frais de transport, avec notamment les personnels qui sont dans les bus pour pouvoir garder les gamins, je ne parle pas des chauffeurs, mais des accompagnateurs. Enfin, chacun a sa méthode, un peu différente. Il y a des communes où cela coûte significativement plus cher à l'école que d'autres. Donc, en fait, c'est le coût réel. La loi ne dit pas : « on doit négocier à peu près un prix moyen ». La loi dit précisément qu'on doit être au coût réel. Donc, on est au coût réel. La seule chose qui est spécifique à Dole, mais cela date

de temps immémoriaux, c'est qu'en fait, on prend 45 % pour certaines communes. Cela été négocié avant, donc on ne va pas trop revenir dessus, mais on calcule le prix, et ensuite, on applique les 45 %.

Bien. Donc, sur ce rapport proprement dit, s'il n'y a plus de question, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les frais de scolarité des élèves du premier degré pour les communes extérieures – année scolaire 2016-2017.

RAPPORT N° 30 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2016

Mme GIROD : Merci, Monsieur le Député-maire.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est chargée d'examiner chaque année les rapports annuels d'activité de l'ensemble des délégataires de la Ville de Dole.

Cette Commission a également l'obligation, chaque année, de dresser un rapport de son activité pour l'année N - 1 et de soumettre celui-ci à l'Assemblée délibérante.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter le rapport d'activité 2016 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Dole.

M. le Maire : Merci. Donc, ce rapport est naturellement à la disposition de toutes et tous. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? S'il n'y a pas de question, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2016.

RAPPORT N° 31 : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AINSI QUE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Député-maire.

Le Maire ou le Président d'un EPCI sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement. Ce rapport présente les renseignements techniques, statistiques et descriptifs sur l'évolution et le fonctionnement des installations.

Les points essentiels du rapport 2016 sont fondés sur les éléments donnés par les SEMOP Doléa Eau et Doléa Assainissement, qui sont délégataires à compter du 1^{er} janvier 2016 pour 13 ans.

Alors, les principaux éléments d'évolution sont les suivants :

- Pour l'eau potable :
 - o la production d'eau à la station de pompage Prairie d'Assaut s'élève à 1 888 997 mètres cubes ;
 - o le nombre de clients raccordés s'élève à 11 841 ;
 - o le rendement du réseau de distribution est de quasiment 75 % ;
 - o le prix au mètre cube s'élève à 16 110 euros TTC pour une facture de 120 mètres cubes.
- Concernant l'assainissement, c'est-à-dire la collecte et le traitement des effluents, les eaux usées de Dole, d'Authume, Baverans, Brevans, Choisey, Crissey, Villette-les-Dole et du Syndicat de la Vèze sont traitées par la station d'épuration de Choisey.

Cette délégation comporte les ouvrages suivants pour la commune de Dole :

- 25 postes de relèvement et refoulement ;
- 188 kilomètres de réseaux de collecte ;
- 43 déversoirs d'orage ;
- 26 bassins de pollution ;
- Et une station d'épuration qui correspond à 58 000 équivalents-habitants.

Les chiffres clés pour 2016 concernant l'assainissement. Le nombre de clients s'élève à 11 494, le nombre de mètres cubes d'eau traités à la station de Choisey s'élève à 2 781 151 mètres cubes, et le prix au mètre cube s'élève à 18 235 euros, pour toujours une facture de 120 mètres cubes.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports annuels 2016 des délégataires Doléa Eau et Doléa Assainissement. Pour les férus de chiffres, les rapports annuels sont consultables à la Direction Coopération et Pilotage, à la Maire de Dole. Merci.

M. le Maire : Merci, Philippe. Je dirai un mot tout de même. Ce n'est pas pour rallonger les débats, mais pour dire les choses. On est en train de faire le rapport entre la Ville et son délégataire, qui est Doléa. Il me semble important de rappeler que l'on fait partie du Conseil d'administration de la société d'eau qui gère la Ville de Dole. Cela peut être anodin, mais nous aurons d'autres rapports sur d'autres DSP, et on s'apercevra que dans les rapports - et notamment dans les 32^e et 33^e rapports -, nous sommes incapables de savoir ce que l'entreprise a dégagé comme bénéfices sur le site de Dole. Sur le crématorium, on ne sait pas. Est-ce qu'ils ont gagné de l'argent ? Est-ce qu'ils ont perdu de l'argent ? C'est l'ensemble de l'entreprise qui a gagné ou perdu, mais on ne sait pas ce qu'ils ont gagné sur le site de Dole.

Aujourd'hui, on est en capacité avec une SEMOP, parce qu'on participe au Conseil d'administration et qu'on a des chiffres précis, de vous dire exactement les résultats de 2016 sur l'eau et l'assainissement. Outre le fait qu'on a baissé de 6,9 % le prix de l'eau, qu'on a fait plus d'investissements, on a aujourd'hui un résultat positif de 400 000 euros sur les SEMOP, après avoir rempli les réserves légales et payé l'impôt sur les sociétés. Cela signifie que nous avons remonté 260 000 euros de réserves supplémentaires, et les 140 000 euros qui restent, on les a répartis à 51 % pour notre partenaire et 49 % pour la Ville, soit en gros, 70 000 euros chacun. Cela veut dire que, si nous n'avions pas cette solution qu'est la SEMOP, si on avait fait une délégation de service public, quelle que soit la société, on n'aurait jamais su qu'il y avait 400 000 euros d'excédent. Je le dis simplement. Quelquefois, on peut se poser la question : à quoi ça sert tout ça ? Est-ce que ne n'est pas compliqué ? C'est peut-être compliqué, mais en attendant, la Ville va obtenir 70 000 euros de dividendes cette année, et la société Doléa va avoir 260 000 euros de réserves supplémentaires par rapport à ce qui était prévu. Il est donc, je crois, important de le rappeler.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ? S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Oui, on prend acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau potable ainsi que sur le service public de l'assainissement.

RAPPORT N° 32 : RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN RIVE DROITE DU DOUBS

Mme NONNOTTE-BOUTON : Merci, Monsieur le Député-maire.

La chaufferie principale est située au bord du contournement de Dole, côté Foucherans. Le réseau de distribution de la Ville de Dole est situé dans le quartier des Mesnils-Pasteur (partie historique) et au centre-ville (extension en 2012 et 2013). L'ensemble est exploité par la société SOCCRAM, par le biais d'une délégation de service public qui a pris effet en 2010 pour 24 ans.

Le rapport du délégataire précise que le réseau compte au total 17 abonnés différents. Les principaux abonnés sont, dans l'ordre de consommation :

- les offices HLM Grand Dole Habitat et OPH du Jura ;
- les deux centres hospitaliers Saint-Yllie et Pasteur ;
- la région Bourgogne Franche-Comté avec trois lycées ;
- la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il y a eu un raccordement en 2016 (le centre commercial des Mesnils-Pasteur) et un dé raccordement (l'école Jeanne d'Arc). Le délégataire est en pourparlers favorables avec différents clients potentiels pour raccorder plusieurs bâtiments dans le secteur de Plumont.

Le réseau n'a pas subi d'incident majeur ayant entraîné une rupture de fourniture. Toutefois, deux pannes simultanées en chaufferie et une rupture de fourniture de gaz ont conduit à quelques heures de fonctionnement en mode réduit le 11 décembre 2016.

Les ventes d'énergie ont représenté 44 millions de kilowattheures, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente. La hausse s'explique par une année 2016 plus froide.

Entre 2015 et 2016, le prix du kilowattheure moyen s'élève à 6,50 euros hors taxes, soit 6,90 euros TTC. Cela représente une baisse de 8,9 %, due notamment à la baisse des factures de combustible du délégataire.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 20 juin 2017, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2016 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur par la société SOCCRAM, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Dole à cette société.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Je sais que Catherine le suit particulièrement, parce que c'est un rapport compliqué, le problème du chauffage. Monsieur WAMBST.

M. WAMBST : Rapidement, l'évolution de la chaufferie et la délégation étaient en particulier articulées autour de l'alimentation en biomasse et en plus, de 50 % de recours à du granulé, des copeaux bois, etc. Le souci qu'il y avait derrière était de trouver des fournisseurs proches, de manière à ne pas en plus encombrer les routes avec les camions, et de pouvoir s'alimenter sur la base du territoire de proximité. Est-ce qu'on est toujours sur cet étiage ?

Mme NONNOTTE-BOUTON : Oui, c'est sur les mêmes bases que les années précédentes et l'année dernière.

M. le Maire : Je vous confirme, pour avoir été à la Fête du Bois (ou je ne sais plus quel est son nom), à Champvans, avec la personne qui assure l'approvisionnement en bois, que l'essentiel des plaquettes de bois vient de la forêt de Chaux et du très proche. Donc, on n'a pas de bois extérieur, a priori.

On prend acte. Il n'y a pas de remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel 2016 de la Délégation de Service public du réseau de chauffage urbain « Rive droite du Doubs ».

RAPPORT N° 33 : RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM

Mme MAIRE-AMIOT : Merci, Monsieur le Maire.

Le 23 mars 2010, le Conseil Municipal a approuvé le principe de création d'un crématorium, ainsi que son mode de gestion en délégation de service public par concession, passé avec la société TANIER, pour un contrat de 30 ans qui a pris effet en 2012 et s'achèvera en 2042.

Le Code général des Collectivités territoriales prévoit que le délégataire d'une délégation de service public produise chaque année, avant le 1^{er} juin de l'année N + 1, un rapport d'activité qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité délégante, qui en prend acte.

Le présent rapport expose les activités liées à la gestion du crématorium et d'une salle de recueillement sur l'année 2016.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 20 juin 2017, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2016 relatif à la gestion du crématorium par l'entreprise TANIER, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Dole à cette entreprise.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? On peut dire que, quand on en est au crématorium, cela sent la fin. S'il n'y a pas de remarque, on prend acte. Il n'y a pas de remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel 2016 de la Délégation de Service public du Crématorium.

M. le Maire : On en a terminé. Y a-t-il des questions diverses ? Monsieur DOUZENEL.

M. DOUZENEL : Oui, merci, Monsieur le Député-maire. J'ai juste une petite information à l'attention de tous les collègues. C'est un dossier qui est là depuis un certain moment, un certain « loup de mer », la fibre optique. C'est pour vous informer qu'on a bien avancé cette année dans les travaux et qu'à partir de demain, samedi 1^{er} juillet, les tout premiers abonnés vont avoir la possibilité de prendre un abonnement fibre optique. Demain, 72 logements demain seront commercialisables par Orange et d'autres opérateurs, bien sûr, car Orange est ouvert à la concurrence.

M. le MAIRE : Merci, Monsieur DOUZENEL. Oui, Monsieur WAMBST.

M. WAMBST : C'est par rapport à l'intervention. Les raccordements se font-ils selon une cartographie préprogrammée, est-ce par quartier, ou est-ce que ce sont ceux qui ont demandé les premiers qui sont servis ?

M. DOUZENEL : Alors, avec Orange, on travaille à faire plusieurs lots. Donc, c'est par lots. On a divisé la Ville en quatre lots. Du coup, cela prend en compte plein de critères, notamment techniques, plus que des besoins. Enfin, cela prend en compte vraiment tous les besoins en termes de clientèle, mais aussi des problématiques techniques. On essaie aussi de faire les choses intelligemment, en réfléchissant aux travaux qu'il va y avoir. Du coup, on évite de faire deux fois des travaux de voirie, notamment. C'est pour cette raison que le centre-Ville sera une des dernières phases de fibre optique, puisque l'on va essayer de faire ça en même temps que les travaux de voirie. Donc, de nombreux critères rentrent en jeu pour savoir par où on commence et par où on avance.

M. le Maire : Bien. Maintenant, on avance. C'est une belle conclusion. Merci beaucoup pour toutes celles et ceux qui ont porté tous ces dossiers et pour la qualité de vos interventions au sein du Conseil Municipal. Je lève la séance.

La séance est levée 21 heures 15.